



Ensemble, réussissons
un **PROJET DE SOCIÉTÉ(S)**
pour **DEMAIN**

MÉMORANDUM 2024-2029

ucm indépendants
& unis

Ce document est une publication du Service d'études d'UCM National à l'attention des autorités et partis politiques, mais aussi des indépendants et des chefs de PME qu'UCM représente, et de toute personne ou organisation intéressée par le monde entrepreneurial francophone belge.

Contact

Andy Prevoo, Responsable Communication politique - andy.prevoo@UCM.be

Isabelle Morgante, Responsable Communication politique – isabelle.morgante@UCM.be

Auteurs :

Caroline Cleppert, Matthieu Dewèvre, Silvia Doga, Renaud Francart, Sophie Heuskin, Pierre-Frédéric Nyst, David Piscicelli, Charlie Tchinda, Olivier Vandenabeele

Avec la participation du Service Sensibilisation d'UCM National

UCM tient à remercier l'ensemble des équipes qui ont contribué à l'élaboration, notamment graphique, de ce mémorandum.

Editrice responsable

Caroline Cleppert, Secrétaire générale

© UCM National 2023

Date de publication : Décembre 2023

Siège social : Rue Colonel Bourg 123-125, 1140 Bruxelles



TABLE DES MATIÈRES

06

AVANT-PROPOS
DU PRÉSIDENT

07

MOT DE LA
SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

08

À PROPOS
D'UCM

11

EMPLOI &
FORMATION

12

Trouver du personnel
qualifié, votre priorité !

19

La concertation, un enjeu
pour votre entreprise

23

FISCALITÉ &
SIMPLIFICATION

24

Un cadre fiscal adapté
à vos besoins

28

L'administration, une
partenaire à vos côtés

35

TRANSITION ENVIRONNEMENTALE

36

Une énergie accessible pour votre activité

40

Vos territoires tournés vers demain

47

Vos PME actrices de la transition

49

LA PME AU QUOTIDIEN

50

Votre activité au cœur d'une économie interconnectée

54

La transformation numérique, clé de votre succès

58

Mieux outiller votre entreprise en cas de difficultés financières

61

STATUT SOCIAL DES INDÉPENDANTS

62

Vous soutenir dans toutes les étapes de votre vie



Wallonie



Bruxelles



Fédéral

VOUS & NOUS

Madame, Monsieur,

Une année intense s'annonce. D'ici quelques mois, nous serons tous amenés à voter à l'occasion des élections régionales, fédérales et européennes d'abord, des élections communales et provinciales ensuite.

Dans un contexte international marqué par l'incertitude et la peur, où la tentation du repli sur soi et du rejet de l'autre peut sembler une solution pour nombre d'entre-nous, c'est notre modèle de vivre-ensemble, de solidarité qui est aujourd'hui mis à l'épreuve.

Notre pays, nos régions font face à de nombreux défis : vieillissement de la population, pénurie de main d'œuvre, transitions économique et environnementale, pour n'en citer que quelques-uns.

Toutes les énergies seront nécessaires ! Indépendant tout comme vous, je sais ô combien vous n'en manquez pas !

Les PME à elles seules, représentent 99% du tissu économique belge. Entrepreneurs, créateurs, développeurs, facilitateurs, réparateurs, managers, instructeurs, ...

“ Les qualificatifs ne manquent pas pour vous décrire, vous qui œuvrez au quotidien au développement et au rayonnement de notre économie.

Chaque jour, nos équipes UCM sont à vos côtés, au plus proche de vous, à votre écoute. Ces contacts, ces témoignages de terrain, alimentent le travail de nos conseillers, de nos experts, de nos entités locales, tous mobilisés pour défendre vos intérêts dans le débat public, pour relayer vos préoccupations et besoins.

Dans ce mémorandum, vous retrouverez l'ensemble des mesures qu'UCM entend porter durant la prochaine législature 2024-2029. Notre objectif : vous aider, vous accompagner, pour réussir ensemble, un projet de société(s) !

Pierre-Frédéric NYST
Président



VOUS & NOUS

Madame, Monsieur,

UCM est unique dans le paysage francophone, étant la première organisation intersectorielle représentative des indépendants et des PME en Wallonie et à Bruxelles.

“ Nous sommes présents à tous les échelons de la concertation sociale et à tous les niveaux de pouvoir : de la commune à l’Europe.

UCM propose, en outre, une offre complète de services à destination de nos entreprises et entrepreneurs : guichet d’entreprises, secrétariat social pour employeurs, caisse d’assurances sociales pour indépendants, caisse d’allocations familiales, aide à la création d’entreprise, etc.

Mouvement patronal, mais aussi ensemble de services pour les entreprises, c'est donc tout un groupe qui se mobilise. Et cela, de manière encore plus vive à l'approche des échéances électorales, pour relayer les préoccupations des indépendants et des PME.

Visites d’entreprises, rencontres avec des indépendants, échanges et réflexions avec nos fédérations professionnelles mais aussi avec les acteurs politiques et socioéconomiques... Tout ceci nous a permis de rédiger ce mémorandum. Il rassemble nos constats, mais aussi nos propositions pour faire de nos régions et de notre pays une terre toujours plus propice à l’entrepreneuriat et à l’innovation.

Au menu de ce mémorandum seront ainsi abordées les thématiques de l’emploi et de la formation, de la fiscalité et de la simplification, de la transition environnementale, mais aussi celles de l’économie au quotidien et du statut social des indépendants.

Je suis particulièrement fière du travail réalisé par nos équipes pour faire de ce mémorandum un outil de revendication du monde de la PME et de l’entrepreneuriat en Wallonie et à Bruxelles, qui devra guider notre action et inspirer le monde politique pour les cinq années à venir.

Je vous souhaite une bonne lecture.

Caroline CLEPPERT
Secrétaire générale



À propos d' UCM

UCM est l'organisation de représentation et d'accompagnement des indépendants et PME francophones. Elle les accompagne à chaque étape de leur projet pour assurer à leur entreprise les meilleures chances de réussite !

Nos missions, notre promesse

Créer un environnement de travail optimal

Organisation intersectorielle, neutre et indépendante, depuis près d'un siècle, UCM œuvre en faveur d'un environnement favorable aux PME et indépendants francophones. Nous sommes particulièrement attachés à la liberté d'entreprendre, levier de croissance et d'épanouissement, et travaillons en permanence à améliorer le statut des indépendants ainsi qu'à alléger les charges des PME.

UCM connaît les attentes, les inquiétudes, les priorités des indépendants, notamment, car nous sommes en contact permanent avec eux via nos différents métiers. Nous avons également à cœur d'anticiper les défis de demain pour peser dans les débats en cours, pour aiguiller les décideurs politiques et autres partenaires afin qu'ils prennent les meilleures décisions possibles à même de faciliter la vie des indépendants.

Permettre aux entreprises de grandir

UCM, c'est aussi près de 1.000 collaborateurs et experts qui accompagnent les entrepreneurs dans les grandes étapes de leur entreprise, de la création à la transmission de leur activité. Être à la hauteur de l'importance de leur projet, c'est notre projet ! Partenaire de leur quotidien, nous mettons notre expertise et notre énergie à leur service.

Réussir ensemble un projet de société

UCM s'engage à défendre et à représenter collectivement les indépendants et propose également un accompagnement individuel à chaque entrepreneur. Notre promesse, les accompagner, pour réussir ensemble, un projet de société(s).

En quelques chiffres

Seule organisation intersectorielle francophone présente de la commune à l'Europe et à tous les échelons de la concertation sociale, UCM jouit de la confiance de



45 FÉDÉRATIONS PROFESSIONNELLES



130.000 INDÉPENDANTS



30.000 SOCIÉTÉS

qui nous font confiance au quotidien et partagent nos valeurs.



Mouvement de défense patronale

Défendre les intérêts des entrepreneurs au niveau politique, sensibiliser le monde entrepreneurial et mettre à leur disposition un réseau d'affaires



Service d'accompagnement et de consultance

Informer et accompagner les indépendants pour optimiser la gestion de leur activité



Guichet d'entreprises

Simplifier les démarches administratives liées à la création d'une entreprise



Secrétariat social

Être le partenaire des chefs d'entreprise et les accompagner dans la gestion des salaires et des ressources humaines



Caisse d'assurances sociales

Conseiller et guider les indépendants tout au long de leur carrière professionnelle



Caisse d'allocations familiales (Camille)

Être l'alliée des familles et les accompagner à chaque étape de leur vie



VOUS & NOUS

“

Il est essentiel d'étendre la formation en alternance comme voie d'excellence dans notre système éducatif, tant pour les jeunes en scolarité obligatoire que pour ceux qui poursuivent des études supérieures.

David PISCICELLI,
Conseiller Emploi/Formation
au Service d'Etudes UCM



EMPLOI & FORMATION

 **Lutter contre les pénuries de main d'œuvre
Réduire d'un quart la taxation sur
les revenus du travail**

Cette mesure s'intègre dans un plan global en 10 points incluant des mesures relatives à la fiscalité, à la flexibilité comme à la mobilité.

TROUVER DU PERSONNEL QUALIFIÉ, VOTRE PRIORITÉ !

Avec 195.000 jobs actuellement vacants sur le marché de l'emploi, les entreprises belges font face à une pénurie de main d'œuvre alarmante. Pourtant, mi-2023, le nombre de demandeurs d'emploi était estimé à 284.000 personnes par le FOREM. Un potentiel non négligeable !

Comment expliquer cette situation ? Inadéquation entre offre et demande ? Formation, coûts salariaux, accompagnement ? Autant de thématiques pour lesquelles UCM propose des pistes pour la prochaine législature.



Plus de personnes au travail dans nos PME

L'état des lieux

Le manque de main d'œuvre est devenu un problème majeur pour les PME, il s'agit même d'un défi quotidien pour les entreprises wallonnes et bruxelloises. Tous les secteurs sont touchés, certains plus que d'autres mais de manière générale, cette pénurie a un impact négatif à la fois sur leur compétitivité et leur croissance.

Quels sont les freins ?

- Une population vieillissante : 20% des Wallons et 10% des Bruxellois ont plus de 65 ans, mais beaucoup sont pensionnés bien avant
- Un taux de chômage élevé (Wallonie : 13 % et Bruxelles : 15 %)
- Un nombre important de malades de longue durée et de personnes inactives
- Une fiscalité sur le travail parmi les plus élevées au monde
- Une assurance-chômage qui ne favorise pas le retour au travail
- Un nombre réduit de jeunes formés en entreprise durant leurs études
- Un demandeur d'emploi sur deux n'a pas de permis de conduire

UCM DEMANDE

la mise en place d'un plan interfédéral en 10 axes pour lutter contre le manque de main d'œuvre

Que préconise ce plan interfédéral ?

1. Réduire d'un quart la taxation sur les revenus du travail pour ramener la pression fiscale au niveau moyen des pays voisins
2. Encourager les travailleurs pensionnés à rester actifs sur le marché du travail en allégeant les règles de cumul des revenus ainsi que la fiscalité, via une défiscalisation des heures supplémentaires volontaires
3. Élargir le dispositif des flexi-jobs à tous les secteurs ainsi qu'aux indépendants à titre principal.
4. Définir et mettre en place une **stratégie de migration économique** envers les travailleurs qualifiés étrangers hors Belgique et UE
5. Amplifier la formation en alternance et autoriser le travail étudiant de façon illimitée durant l'été
6. Encadrer davantage **les demandeurs d'emploi**, en renforçant les formations qualifiantes et en appliquant un contrôle effectif de la recherche d'emploi
7. Faire évoluer l'assurance chômage vers un modèle dual : une allocation de base + un montant variable en fonction de la motivation du demandeur d'emploi à suivre une formation et/ou un service d'intérêt général (gel de dégressivité et bonus financier)
8. Amplifier les trajets de réintégration (sur base volontaire) de citoyens en incapacité de travail de longue durée
9. Développer des politiques 'family-friendly' via un incitant fiscal aux crèches d'entreprises, davantage de places de garde d'enfants sur le territoire, des horaires de garde élargis et une intervention fiscale dans les frais pour les parents actifs
10. Développer la mobilité individuelle en incluant l'obtention du permis de conduire dans les parcours scolaires et les plans de formation des demandeurs d'emploi



Un enseignement d'excellence enfin tourné vers le monde de l'entreprise

L'état des lieux

La situation belge est ubuesque : un nombre de (jeunes) demandeurs d'emploi élevé d'une part, des entreprises qui peinent à recruter d'autre part.

Des réformes sont en cours pour tendre vers un véritable enseignement d'excellence. Or, les PME ne sont ni entendues ni associées aux discussions. Il est pourtant essentiel que l'enseignement soit en phase avec leurs besoins. Ce n'est pas le cas actuellement.

Notre pays dispose d'un système d'apprentissage qui a fait ses preuves : la formation en alternance en entreprise qui permet à des apprenants d'acquérir des compétences et de l'expérience sur le terrain. Malheureusement, la filière reste actuellement sous-exploitée.



Le système n'a pas la cote : seul 1 jeune sur 10 est formé en alternance



des PME sont impliquées dans un processus de formation

Quels sont les freins ?

- Une méconnaissance de l'alternance
- Un manque de soutien et de reconnaissance des patrons formateurs
- Une absence du monde des entreprises dans la gestion et les orientations de notre système d'enseignement
- Une complexité administrative des opérateurs et structures

Ces constats doivent mener à des actions des différents gouvernements.

UCM DEMANDE

une reconnaissance accrue des patrons formateurs ainsi qu'un rôle pour les PME dans le copilotage de l'enseignement.

Que recommande UCM ?

- **Instaurer un copilotage** par le monde socio-économique de l'enseignement (qualifiant) et de la formation professionnelle, pour garantir un système en phase avec l'entreprise
- **Généraliser l'alternance comme filière** d'excellence dans notre système éducatif
- **Prévoir une formation en alternance** dès le tronc commun validé (dès 15 ans)
- **Permettre aux opérateurs régionaux** de former, en **alternance**, les jeunes inscrits en études supérieures, et ce, en collaboration avec les universités et les hautes écoles
- **Harmoniser le statut**, les incitants et les conditions d'allocations de chômage pour les demandeurs d'emploi qui se forment en entreprise
- **Relancer la politique de soutien** financier des patrons formateurs tant au niveau du régional (tutorat) que de l'incitant fiscal « alternance » (fédéral)
- **Prévoir une convention** assortie de moyens et d'objectifs chiffrés, entre les secteurs d'activité et le gouvernement, afin d'aligner l'offre de formation avec la demande du marché du travail



Une embauche à coût abordable

L'état des lieux

En Belgique, la liste des freins à l'embauche ne cesse de s'allonger : le travail est très coûteux pour l'employeur et, partant, trop peu rémunérateur pour le salarié. Le baromètre PME UCM paru au 2e trimestre 2023 montre que les coûts salariaux constituent le deuxième frein le plus important à la croissance des PME, juste derrière la pression fiscale.

Outre les aides à l'emploi abordées ci-avant, il convient d'envisager une approche plus structurelle de réduction des coûts salariaux pesant sur les indépendants et PME.

Quels sont les enjeux ?

- Le coût du travail freine la croissance des entreprises
- Engager représente une importante charge financière pour la PME qui est alors obligée de rechercher la rentabilité immédiate au détriment souvent de sa durabilité
- Cette contrainte constitue une pression supplémentaire sur le collaborateur, lequel doit être opérationnel immédiatement.

UCM RÉCLAME

une baisse du coût du travail, pour développer l'embauche et permettre aux PME de croître sereinement.

Comment rendre l'embauche plus accessible ?

- **Soutenir la première embauche** en pérennisant le principe du « zéro coti »¹ illimité dans le temps
- **Restaurer les réductions** des 4e au 6e engagements
- **Indexer** automatiquement les montants des aides à l'engagement (du 1er au 6e engagement)
- **Renforcer** drastiquement les **baisse de charges** spécifiques aux PME : la redistribution des charges sociales et la dispense de versement du précompte professionnel spécifique aux PME
- **Réduire** significativement les **cotisations patronales** sur les bas et moyens salaires, notamment au travers d'une révision du mécanisme de la « borne bas salaire »²
- **Revoir l'indexation automatique** des salaires pour éviter les dérapages liés à une explosion de l'inflation
- **Renforcer la déductibilité** de la masse salariale pour que l'engagement de collaborateurs reste avantageux par rapport à l'automatisation de postes de travail

- **Baisser la tarification des SEPP** (service externe de prévention et de protection au travail - « médecine du travail ») pour les PME
- **Permettre de transformer les primes sectorielles** en avantages équivalents (par exemple transformer la prime de fin d'année en congés supplémentaires)
- **Simplifier l'accès au « plan cafétéria »** permettant au salarié de choisir, dans une liste définie par l'employeur, la forme d'une partie de sa rémunération au niveau des PME

Revoir l'indexation automatique des salaires pour éviter les dérapages liés à une explosion de l'inflation.

¹ Absence de cotisation patronale sur la première embauche.
Il s'agit d'une réduction du coût salarial ayant pour objectif d'inciter à l'embauche.

² Réduction structurelle de cotisation patronale dirigée sur les bas-salaires



Des aides financières à même de stimuler l'embauche dans les PME

L'état des lieux

Les PME, viviers de l'économie locale, sont des réserves d'emplois de proximité et de qualité. Pourtant nombre de PME limitent leurs recrutements compte tenu des coûts salariaux.

Quels sont les freins ?

- Pour se développer, les PME ont besoin de main d'œuvre qualifiée à coût accessible
- Les aides à l'embauche n'ont pas été revalorisées ou indexées depuis près de 25 ans
- L'aide « Sesam »³, plébiscitée en Wallonie, n'est pas présente à Bruxelles
- La complexité des aides et les multiples conditions d'octroi découragent les candidats.

Les aides à l'embauche n'ont pas été revalorisées ou indexées depuis près de 25 ans.

UCM PROPOSE

de doubler les aides à l'embauche des jeunes et des demandeurs d'emploi, de renforcer l'aide « Sesam » en Wallonie et de la dupliquer à Bruxelles.

Quels sont les mesures nécessaires qui changeraient la donne ?

- **Doubler les montants des aides Impulsion et Activa Brussels**, en tenant compte de l'inflation et des salaires minima actuels
- **Renforcer l'aide « Sesam »** pour les entreprises jusqu'à 10 travailleurs et élargir les secteurs éligibles en Wallonie
- **Instaurer une aide similaire à « Sesam »** à Bruxelles
- **Simplifier les conditions d'octroi**, digitaliser et automatiser les démarches pour accéder aux aides
- **Promouvoir** de manière transparente et efficace ces **aides** auprès des PME

Évolution du salaire minimum en comparaison avec les montants des aides à l'emploi



³ L'incitant financier « SESAM » a pour objectif de soutenir les petites entreprises qui engagent des demandeurs d'emploi inscrits auprès du Forem. Cet incitant se compose d'un montant forfaitaire dégressif sur 3 ans.



Le Forem et Actiris, des partenaires clés pour des PME en quête de collaborateurs

L'état des lieux

Le Forem et Actiris ont la mission de soutenir l'emploi en Belgique francophone. Ils jouent un rôle crucial dans la formation et l'insertion des demandeurs d'emploi. Ils conseillent et accompagnent les PME sur le chemin du recrutement. Malgré tout, les rapports entre les dirigeants de PME et ces deux organismes restent compliqués.

En opérant leur profonde mutation, menant à des services sur mesure et un accompagnement gratuit de qualité, ces deux services publics contribueraient à dynamiser l'économie et le développement des PME.

Quels sont les enjeux ?

- Le taux de satisfaction des entrepreneurs vis-à-vis de ces organismes publics peine à remonter depuis la crise sanitaire.
- La structure de ces deux services publics ne permet pas de répondre aux demandes du terrain des PME.
- Le Forem et Actiris ne sont pas suffisamment (pro-)actifs dans la réponse aux besoins spécifiques des PME.
- Leur fonctionnement (interne) n'est pas en phase avec la réalité des PME.

Que préconise UCM pour aider les PME ?

- Placer les PME au cœur des services du Forem et d'Actiris** : leur offrir une gamme complète de services lorsqu'elles souhaitent recruter ou obtenir des conseils sur les aides à l'emploi régionales à l'embauche et à la formation
- Garantir la gratuité des services** proposés aux entreprises
- Diversifier le panel de solutions** offert par le Forem et Actiris aux PME, à la recherche de collaborateurs, et ce au moyen de toutes les mains d'œuvre potentielles (demandeurs d'emploi, pensionnés, indépendants, flexi-jobs, étudiants, travailleurs qualifiés au niveau international)
- Concrétiser un poste de conseiller-référent** joignable et polyvalent, à l'image des PME dont il gère le dossier et capable de se déplacer en entreprise si besoin
- Proposer une pré-sélection** systématique des candidats à l'embauche
- Développer une administration digitale**, basée sur une vraie interface composée d'outils de gestion simples jusqu'à un matching automatique
- Mettre en place un système** de suivi et d'évaluation des services de l'administration

UCM RÉCLAME

une profonde réorientation des stratégies du Forem et d'Actiris pour en faire de véritables partenaires des PME.



En opérant leur profonde mutation, menant à des services sur mesure et un accompagnement gratuit de qualité, ces deux services publics contribueraient à dynamiser l'économie et le développement des PME.



VOUS & NOUS

“

Travailleurs et employeurs sont demandeurs de flexibilité. Interdire n'est plus à l'ordre du jour. Dans la gestion des PME, l'inflexibilité du cadre actuel a pour conséquence de dissuader les embauches et de détruire les emplois.

Matthieu DEWEVRE,
Conseiller Affaires sociales
au Service d'Etudes UCM

LA CONCERTATION SOCIALE, UN ENJEU POUR VOTRE ENTREPRISE !

Les PME pèsent pour plus de 99% du tissu économique belge. Si elles sont à la fois plus nombreuses et plus petites, elles constituent toutefois un acteur majeur dans le cadre de la concertation sociale entre employeurs et travailleurs.

Travailler dans une PME implique en effet des réalités bien particulières. Polyvalence et diversité des tâches, organisation du travail, impact de l'absentéisme sur l'entreprise... Les besoins des PME sont grands et nécessitent des réponses spécifiques.



Un cadre de travail flexible pour les PME et leurs collaborateurs

L'état des lieux

Travailler dans une PME, c'est être polyvalent à tous les moments, c'est une belle opportunité pour diversifier ses compétences. Une telle disponibilité demande de pouvoir gérer les périodes de travail, au moment qui agréera l'employeur et le collaborateur. UCM demande que les règles du jeu soient simples, claires et établies de commun accord entre les deux parties.

Quels sont les enjeux ?

- Pour UCM, il est primordial de faire bouger les lignes en matière de durée du travail
- C'est au niveau de l'entreprise que les solutions les plus adaptées aux demandes des collaborateurs et de l'employeur, pourront être trouvées

C'est de commun accord, entre employeur et collaborateur, que les moments de travail seront spécifiés à l'intérieur des plages horaires.

UCM SOUHAITE

donner aux PME un cadre flexible dans lequel évoluer sereinement.

Comment faire pour travailler sereinement et trouver des solutions adaptées ?

- Déplaferonner le mécanisme des **heures supplémentaires** volontaires défiscalisées
- Simplifier l'accès au mécanisme de « **grande flexibilité** » et revoir les règles d'occupation minimales du poste du travail. L'idée est d'adapter le temps de travail en fonction des besoins de l'entreprise, sans toucher aux « 38 heures » hebdomadaires en moyenne sur l'année
- Remplacer la notion d'**horaire de travail** par celle de **plage de travail**. Le règlement de travail ne devra plus mentionner tous les horaires praticables mais bien les plages durant lesquelles il sera possible de travailler. C'est de commun accord, entre employeur et collaborateur, que les moments de travail seront spécifiés à l'intérieur de ces plages
- Octroyer les **vacances en heures** et non plus en jours
- Permettre une plus grande **flexibilité** autour du **travail du dimanche**, en dehors du secteur du commerce
- Aligner les **lois** sur le travail et sur les heures d'ouverture dans le **secteur du commerce**
- Déplaferonner le régime **ONSS** du travail étudiant pendant le trimestre d'été
- Réformer la règle sur la **durée minimale des contrats à durée déterminée successifs**, à savoir minimum 1 semaine durant les 1er et 2e mois d'occupation ; 2 semaines durant les 3e et 4e mois d'occupation ; 3 semaines durant les 5e et 6e mois d'occupation
- Harmoniser et simplifier les procédures de chômage temporaire, en se basant sur le modèle du chômage « Corona »



L'absentéisme, une responsabilité partagée par les pouvoirs publics, le travailleur et l'employeur

L'état des lieux

Le paiement du salaire est lié par principe à la prestation d'un travail.

Dans certains cas précis, l'absence de prestation, si elle est justifiée, fait l'objet d'un paiement.

Quels sont les freins ?

- L'absentéisme, dans les entreprises, est une double peine. Il entraîne une désorganisation interne et coûte à l'employeur.

Chaque collaborateur est essentiel au bon fonctionnement de l'activité et de son développement. Il est l'un des maillons de la chaîne

- L'absentéisme peut devenir en plus un véritable cauchemar dans les PME, dont les ressources humaines et financières sont bien moindres que dans les grandes structures



une **maladie**
de plus de 12 mois
devient un **motif**
de rupture.



UCM EXIGE

de responsabiliser l'ensemble des acteurs impliqués dans la lutte contre l'absentéisme.

Comment faire pour préserver l'équilibre financier des PME face à l'absentéisme ?

- Réformer les règles du **salaire garanti** et limiter la prise en charge des périodes de maladie par l'employeur
- Intégrer dans les textes législatifs le principe qu'un **jour de maladie** = un jour couvert par un **certificat médical**
- Considérer une **maladie de plus de 12 mois** comme un **motif de rupture**, avec une indemnité diminuée d'un mois
- Considérer l'**absence de réaction du travailleur** comme un **motif de rupture** de contrat sans préavis ni indemnité

- **Responsabiliser** l'ensemble des **médecins** (y compris contrôleurs) aux coûts de l'absentéisme dans les PME
- **Renforcer la règle de la rechute**
Le travailleur qui retombe malade dans le mois qui suit son retour poursuit sa période de maladie, sauf s'il peut démontrer qu'il s'agit d'une autre maladie



Pour une PME au cœur de la concertation sociale

L'état des lieux

Les PME représentent la part la plus importante de l'emploi en Belgique. Or, elles sont encore considérées comme le petit poucet des entreprises, les « minoritaires » sans voix par rapport aux grandes structures. Une situation inacceptable au vu de leur poids économique.

Quels sont les freins ?

- Les PME n'ont pas la visibilité qu'elles méritent dans les dispositifs légaux
- Les PME concentrent les responsabilités de l'employeur sur un nombre très réduit de personnes
- Faute de cadre légal, les PME sont démunies face aux organisations syndicales en cas de débordements liés à une grève
- Les PME tiennent à leur mode de concertation sociale, adapté et informel. Les charges liées aux élections sociales sont une contrainte « insupportable »

UCM PRÉCONISE

de donner les moyens aux PME d'une concertation sociale adaptée et pérenne.

Comment aider les PME sur le chemin d'une concertation sociale à leur taille ?

- **Imposer** que toute nouvelle réglementation sociale fasse l'objet d'une **adaptation « sur mesure »** pour les **PME de moins de 50 travailleurs**, sauf exception dûment justifiée
- Faire en sorte que les **seuils électoraux**, dans le cadre des élections sociales, ne puissent **pas être remis en question**
- **Préserver** le système de **concertation sociale** informel et calibré pour les PME
- **Soutenir** des **initiatives patronales**, permettant de former les entrepreneurs à leurs droits et devoirs
- **Encadrer les débordements** autour des mouvements de **grève**, en exigeant des syndicats qu'ils assument leur part de responsabilité
- **Organiser une instance régionale de concertation sociale**, reconnue au fédéral, entre organisations représentatives d'employeurs et travailleurs. Il s'agirait d'un organe parallèle au conseil national du travail et au conseil central de l'économie
- **Établir un cadre légal** permettant la création de **conventions collectives** de travail régionales, reconnues par le fédéral
- **Assurer la coordination** entre le **CNT** et les **instances régionales** de concertation sociale, pour assurer une cohérence dans la prise de décision et la concrétisation sur le terrain



LE SAVIEZ-VOUS ?

UCM est la seule organisation patronale francophone présente dans tous les lieux dédiés à la concertation sociale. UCM siège ainsi au fédéral au Conseil Supérieur des Indépendants et PME (dont elle détient la co-présidence) ainsi qu'au Conseil national du Travail (CNT – vice-présidence). En région, UCM participe aux travaux du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE) et de BruPartners Entrepreneurs Indépendants, deux organismes dont elle assure également la présidence.



FISCALITÉ & SIMPLIFICATION

 Développer une administration partenaire des indépendants

La charge administrative freine la croissance des PME.
Notre vœu : des administrations accessibles, au fait des réalités des indépendants et PME.

UN CADRE FISCAL ADAPTÉ À VOS BESOINS !

La pression fiscale, telle que nous la connaissons en Belgique, est l'un des principaux freins au développement des activités entrepreneuriales.

C'est en tout cas ce que répondaient près de 6 entrepreneurs francophones sur 10 (58 %) en 2023 dans le dernier baromètre PME publié par UCM.

Il est utile de rappeler que la Belgique est dans le premier tiers de l'OCDE en matière de pression fiscale et occupe le haut du podium du coin fiscal⁴.

⁴ Coin fiscal : Le coin fiscal est le rapport entre le coût total du salaire pour l'employeur (cotisations patronales comprises) et ce que le travailleur obtient en salaire-poche. Avec cette notion, on évalue l'ampleur de l'effet dissuasif des charges patronales sur l'emploi, et la Belgique est ici championne du monde, avec un taux de 53 % (pour un travailleur célibataire sans enfant).



Compétitivité et transition, deux moteurs essentiels

L'état des lieux

La charge fiscale qui pèse actuellement sur les PME constitue un obstacle à leur compétitivité et à leur développement. Comment générer de la croissance ? Comment laisser grandir l'entreprise et lui permettre d'engager des collaborateurs lorsque la charge fiscale est à ce point lourde ?

Pour les PME, les défis de demain sont la transition économique et environnementale, aussi la transformation numérique. Des défis de taille. Les PME doivent pouvoir compter sur un environnement propice à leur compétitivité, laquelle ne doit pas être bridée, mais au contraire renforcée. Ceci doit constituer une priorité politique, quel que soit le niveau de pouvoir.

C'est au travers d'une fiscalité soutenante des PME que celles-ci pourront rencontrer ces défis et contribuer davantage au développement de notre société.

Maintenir le taux réduit de l'impôt des sociétés pour les PME et doubler la tranche d'imposition (de 100.000 à 200.000 euros) à laquelle il s'applique.

UCM RÉCLAME

l'instauration de mesures fiscales préservant la compétitivité des PME en vue d'une transition vers des modèles plus durables.

Comment encourager l'innovation et le développement des PME ?

- Permettre une **déduction majorée** (de l'ordre de 20 %) pour les **investissements socialement souhaitables**, et particulièrement dans le numérique et l'environnement avec l'utilisation de leviers tels que
 - o une **déduction accrue** pour les PME
 - o un mécanisme de suramortissement pour les PME qui se digitalisent
 - o un **élargissement de l'incitant** à la location des investissements immatériels (logiciels) ou matériels (terminaux de paiement)
 - o une **garantie** de (pré)visibilité pluriannuelle des incitants aux investissements
- **Maintenir le taux réduit de l'impôt des sociétés** pour les PME et doubler la tranche d'imposition (de 100.000 à 200.000 euros) à laquelle s'applique ce taux réduit
- **Indexer les seuils** et forfaits fiscaux
- **Maintenir un régime fiscal favorable** pour les **transmissions** d'entreprise (familiales de surcroit)
- **Créer un cadre fiscal européen** permettant une concurrence équitable

58 %

des **entrepreneurs**, la pression fiscale constitue le premier frein au développement des PME

56 %

en deuxième place, figurent les coûts sur le travail



Le travail financièrement revalorisé

L'état des lieux

La pression fiscale actuelle sur le travail est incompatible avec l'objectif 2030 de 80 % de taux d'emploi. Elle ne valorise pas le travail et elle décourage ceux qui en cherchent. Elle freine gravement le développement du tissu entrepreneurial belge en manque de main d'œuvre. Il y a lieu de rééquilibrer le fardeau fiscal pour mieux soutenir la croissance économique.

Quels sont les enjeux ?

- Encourager le travail, soutenir l'emploi et permettre aux PME de tourner à plein régime
- Mettre en œuvre une vraie réforme fiscale, basée sur un « tax cut » et sur un vrai équilibre entre les PME et les entreprises de plus grande taille
- Promouvoir les mesures qui accompagnent les entrepreneurs dans leur transition actuelle et à venir
- Garantir la sécurité juridique permettant aux indépendants et PME de gérer sereinement leurs obligations fiscales
- Cibler, paramétrier et évaluer les différentes mesures fiscales au regard de l'impact sur les PME

UCM DEMANDE

une réforme fiscale attractive à même de stimuler le travail, sous toutes ses formes.

Que recommande UCM ?

- Réduire d'un quart la **taxation** sur les **revenus du travail** pour ramener le coin fiscal dans la moyenne des 5 pays voisins (40%)
- Prévoir un **élargissement des tranches d'imposition** en lien avec une réduction des taux progressifs
- Assurer la **sécurité juridique** des plans de pensions complémentaires, et garantir le maintien d'un back service d'au moins 10 ans, essentiel pour les indépendants
- Supprimer la **cotisation spéciale** de sécurité sociale, théoriquement provisoire mais exécutée depuis 1994
- Exonérer d'impôt 20 % du **bénéfice/profit** de l'entrepreneur installé en personne physique, afin d'encourager ceux qui entreprennent via une entreprise individuelle

Redonner du sens au devoir fiscal pour une économie plus forte, des entreprises mieux considérées et une société plus équitable.





Pour une administration fiscale orientée PME

L'état des lieux

L'écosystème dans lequel les PME évoluent et entretiennent des contacts avec l'administration n'est pas optimal. Le nombre croissant de normes fiscales et la lourdeur de celles-ci pèsent sur les épaules des dirigeants. L'inégalité de traitement selon la région dans laquelle elles évoluent a été pointée du doigt par la Cour des comptes, et constitue un grave problème. (Source : Rapport de la Cour des Comptes – Contrôle des PME soumises à l'impôt des sociétés, 2022)

Quels sont les freins ?

- Les indépendants et PME doivent faire face à un environnement économique instable et un nombre croissant de normes, notamment fiscales.
- Les grands engagements des autorités pour la « simplification administrative » envers les entrepreneurs restent globalement sans effet.
- Dans de nombreux cas, le projet entrepreneurial ou la trésorerie d'une entreprise est fragilisé par des lenteurs administratives telles que l'attente d'un remboursement ou des difficultés de communication.

UCM DEMANDE

des mesures en vue de développer une véritable relation de confiance entre PME et administration fiscale.

Quels sont les mécanismes à mettre en place pour donner confiance aux PME ?

- (En)cadrer les relations entre entrepreneurs et administration fiscale pour garantir la sérénité et l'équité nécessaires lors d'un contrôle fiscal
- Mettre en place un **code de bonne conduite** contraignant pour des **contrôles fiscaux** respectueux, une évaluation régulière de l'équité et une charte du contribuable (avec un focus sur les PME)
- **Accélérer les délais de remboursement/restitution** en faveur des PME, avec une attention envers les crédits TVA
- Améliorer la **transparence**, au travers de procédures plus fluides et documentées et une meilleure traçabilité des compensations de dettes fiscales (ou non) et d'ONSS
- Anticiper l'impact réel des **mesures fiscales** sur les PME avant de les concrétiser
- Rendre les **règles fiscales plus lisibles** et pragmatiques, pour faciliter leur mise en œuvre au quotidien

Mettre en place un code de bonne conduite contraignant pour des contrôles fiscaux respectueux, une évaluation régulière de l'équité et une charte du contribuable (avec un focus sur les PME).

L'ADMINISTRATION, UNE PARTENAIRE À VOS CÔTÉS !

Excès de normes, lourdeurs administratives, contacts compliqués avec l'administration, manque de confiance de l'administration envers le tissu entrepreneurial, autant de constats que vous nous partagez lors de nos rencontres, visites d'entreprises, ...

UCM œuvre à développer une véritable relation de confiance, un partenariat solide entre nos entreprises et les différents services publics, qu'ils soient régionaux ou fédéraux.

“

L'excès de normes et la complexité de celles-ci constituent un frein manifeste au développement de l'activité économique. Si une régulation est nécessaire, les PME réclament davantage de lisibilité, de clarté !

Caroline CLEPPERT,
Secrétaire générale UCM



VOUS & NOUS



Un service public accessible et proche du tissu entrepreneurial

L'état des lieux

La complexité et le nombre des textes réglementaires ne font que croître, dans un monde lui-même caractérisé par plus d'incertitudes. Nombre de PME se sentent de plus en plus déboussolées face aux services publics et aux obligations qui leur incombent.

La proximité et l'accessibilité des services publics et des informations sont un enjeu de droit. Ils sont des facteurs clés du développement économique.

Il s'agit non seulement de mettre en place des dispositifs pour maintenir cette proximité et accessibilité, surtout dans un contexte de digitalisation accrue ; mais également de considérer l'expérience usager-PME dès la conception des dispositifs et mesures réglementaires.

La mise en place d'un véritable Test PME permettra de confronter les procédures administratives aux réalités des indépendants et PME.

UCM RÉCLAME

une administration à visage humain, partenaire des indépendants et PME-Friendly.

Des processus et outils adaptés aux PME

- Mettre en place un « **Test PME** » permettant, en amont, la confrontation des procédures administratives aux réalités des indépendants et PME de diverses manières :
 - 1er degré : inclure les **organes** représentant les **indépendants et PME** dans les **réflexions** dès leur conception
 - 2nd degré : **mettre à l'épreuve** les mesures auprès des PME dans des **conditions réelles** avant leur entrée en vigueur (principe du « **Proof of concept** »)
 - 3ème degré : appliquer le « **Test PME** » qui permet l'**analyse** par un organe indépendant de chaque proposition de législation ou régulation pour y inclure, si besoin, des mesures spécifiques pour les indépendants et PME



UN INDÉPENDANT SOLO SUR TROIS (34%)

déclare qu'il n'est pas facile de savoir à quel **service** **s'adresser**, que ce soit pour les questions de **fiscalité** ou **d'environnement**



POUR LES ENTREPRISES AYANT DU PERSONNEL,

près d'**une sur quatre** éprouve des **difficultés** à identifier le service auquel elle doit s'adresser, notamment pour des questions d'**ordre fiscal**.

(source : Bureau Fédéral du Plan)

- Maintenir la possibilité d'un contact individuel et personnel et garantir l'accès aux services de l'administration pour tous les indépendants et PME. L'accessibilité téléphonique de qualité doit être améliorée
- Instituer un service des plaintes et un suivi efficace, prenant des mesures correctrices lorsque cela est nécessaire, dans chaque administration
- Garantir des outils digitaux qui fonctionnent, mis à jour et interconnectés permettant une navigation la plus fluide possible entre les différentes sources d'information.
- Maintenir des voies de secours en cas de défaillance des outils digitaux
- Étudier et exploiter les opportunités données par l'intelligence artificielle au sein des différentes administrations
- Envisager le développement d'outils tels que les chatbox, en fonction des types d'administrations et des besoins des usagers
- Permettre le choix du canal de communication privilégié par l'indépendant/PME pour assurer une communication fluide et éviter la perte d'informations
- Créer un « Observatoire des normes » pour objectiver la complexité de celles-ci

Un accès à l'information et une transparence consacrée

- **Adapter la communication des mesures/ dispositifs** vers les indépendants et PME au moyen d'un langage adapté, de formulaires et notes explicatives simplifiés, de communications sur les dispositifs, la réglementation, d'indicateurs de réalisation...
- **Augmenter la visibilité** des services de **guichet unique** pour les entreprises mis sur pied au niveau régional et développer davantage l'assise de ceux-ci avec des référents par dossier
- **Renforcer la transparence** dans la façon dont l'**Administration prend ses décisions** (motivées) et une justification systématique des mesures exceptionnelles



SEUL UN EMPLOYEUR SUR QUATRE (24%)
affirme qu'il est **facile** de **contacter** le service compétent en **fiscalité**.

Source : Bureau fédéral du Plan



**CETTE PART
EST DE 43%**
s'il s'agit des services compétents sur les questions d'**environnement**.



Un changement de paradigme dans l'administration pour une relation de confiance avec les PME.

L'état des lieux

Les indépendants et PME méritent d'être mieux accompagnés dans leurs démarches administratives. Cela passe par le développement d'une nouvelle relation de confiance avec l'administration. Une évolution concrète des pratiques et processus ainsi que l'organisation des administrations à des fins d'efficacité et de dialogue avec les entreprises est nécessaire, en particulier avec les plus petites d'entre elles.

Ce changement de posture des administrations vise à renforcer non seulement l'attractivité économique de notre territoire, mais également la compétitivité des PME.

UCM DÉFEND

notamment la consécration du droit à l'erreur dans la loi et la reconnaissance des erreurs commises de bonne foi.

Que recommande UCM ?

- Mettre en place un baromètre dédié à la « **confiance des indépendants et PME** » pour évaluer périodiquement la confiance des indépendants et dirigeants d'entreprise envers l'administration
- **Créer une « charte de l'Administré »** qui balise les principes directeurs des relations entre l'administration et les administrés consacrant le respect mutuel et le professionnalisme
- **Affirmer et concrétiser les principes d'information transparente**, du droit à l'erreur, de la sécurité juridique, d'égalité de traitement, de proportionnalité, ...

- **Baliser le rôle des intermédiaires** (ex. professionnels du chiffre)
- **Instaurer un code de conduite** pour des contrôles fiscaux respectueux
- **Mettre en place un accompagnement fiscal** personnalisé des indépendants et PME au sein de l'Administration des Finances.
- **Optimiser la relation avec l'administration** via des règles claires et de qualité permettant une application aisée sur le terrain et combinée à une écoute attentive de la part du personnel administratif, en mesure de répondre aux questions des indépendants et PME.



LE SAVIEZ-VOUS ?

En 2018, la France a concrétisé sa volonté de revoir le rapport entre le public et l'administration via la « loi pour un État au service d'une société de confiance » (loi ESSOC) qui instaure le principe du « droit à l'erreur ». Elle comporte 2 piliers : faire confiance et faire simple s'adressant à tous les usagers, particuliers comme entreprises, dans leurs relations quotidiennes avec les administrations. Les résultats, évalués annuellement, sont encourageants en termes de dynamisme économique.



Une réduction des charges administratives au service de la compétitivité

L'état des lieux

Les charges administratives coûtaient aux entreprises la bagatelle de 4,94 milliards d'euros, ou encore 1,08% du PIB en 2020, selon le Bureau Fédéral du Plan. Bien qu'en recul par rapport aux 3,48% du PIB enregistrés en 2000, ces coûts restent élevés, d'autant que la partie la plus importante de ces coûts est assumée par les PME.

Quels sont les enjeux ?

En 2022, 104.000 pages ont été publiées au Moniteur belge contre 127.808 en 2021, année record (source : SPF Justice) – ce qui illustre l'ampleur des complexités législatives.

Les principes de simplicité et de pragmatisme doivent être de rigueur en vue de réduire les charges administratives, notamment pour les PME.

Dans sa dernière Déclaration de Politique Générale, le gouvernement fédéral annonçait se fixer comme objectif de réduire les charges administratives de 30 %. « Le principe «Only Once» et le précepte «Think Small First» du Small Business Act européen restent à cet égard des critères importants.»

UCM SOUHAITE

l'application du principe « Only Once » afin que les PME ne transmettent leurs données qu'une seule fois à l'administration.

Que préconise UCM ?

- **Rendre accessible l'ensemble des démarches administratives** en ligne, avec des guichets uniques pour les indépendants et PME des formulaires et attestations disponibles sous format numérique
- **Contenir l'inflation grandissante** du nombre de textes législatifs via le concept : « un nouveau texte législatif voté, un texte législatif existant supprimé »
- **Recourir systématiquement au « test PME »** dans les études d'impact. Toute nouvelle initiative qui ne serait pas facilement transposable dans la réalité des indépendants et PME au regard de ce test devrait alors être rejetée
- **Appliquer** le principe du « **Only Once** » au sein de toutes les administrations, impliquant que les indépendants et PME ne doivent fournir leurs données aux administrations publiques qu'une seule fois. Organiser le partage de données intra/inter administrations
- **Poursuivre l'évaluation** de l'impact et du poids des **charges administratives** pesant sur les entreprises, au niveau fédéral comme régional
- **Instaurer une procédure** dite de la « **sonnette d'alarme** » visant à lutter contre l'excès de charges administratives. Lorsqu'une législation, dans son application, génère des charges administratives massives ou des effets contre-productifs, il appartiendrait au pouvoir politique de revoir les modalités de mise en œuvre de cette législation, sur demande des assemblées consultatives régionales/fédérale
- **Interdire les surtranspositions** (gold-plating) qui entravent le développement des PME lorsque que des normes réglementaires plus drastiques sont appliquées au niveau fédéral/régional. Cela crée des situations de concurrence déloyale, au sein même de l'UE



Une administration wallonne intégrant les PME dans sa transition environnementale

L'état des lieux

2000 permis d'environnement sont accordés chaque année en Wallonie.

Un pic de renouvellement des permis d'environnement est prévu entre 2023 et 2026. Le personnel en place n'est pas suffisant pour absorber ce surplus avec la procédure actuelle (novembre 2023).

UCM DEMANDE

en Wallonie, une optimisation du permis d'environnement pour intégrer davantage la dimension des indépendants et PME.

Quels sont les enjeux ?

Le pic de renouvellement des permis d'environnement engendre un travail supplémentaire d'information et de sensibilisation des indépendants et PME sur ces sujets.

Les opérateurs/acteurs de la sensibilisation des indépendants et PME à l'environnement doivent fournir une charge de travail supplémentaire pour informer sur cette procédure. Cette charge de travail supplémentaire se ressent également au niveau du personnel présent au sein de l'administration régionale mais également des Villes et Communes.

Par ailleurs, les demandes de l'administration quant au contenu des demandes de permis d'environnement deviennent de plus en plus lourdes et techniques. Ces demandes discriminent les petites structures qui n'ont pas en interne les ressources internes nécessaires pour y répondre et les obligent ainsi à recourir d'office à des bureaux de consultation spécialisés, engendrant dès lors des coûts supplémentaires pour celles-ci.

Que sollicite UCM ?

- **Dématérialiser le permis d'environnement** doit contribuer à améliorer la fluidité d'obtention d'un permis d'environnement
- **Organiser** des sessions de **formation des fonctionnaires communaux et régionaux**, ainsi que d'autres opérateurs (bureaux d'études et conseillers environnement, professions libérales ...) sur les formulaires dématérialisés
- **Renforcer la sensibilisation** des indépendants et PME concernant le **permis d'environnement** et ses obligations
- **Accroître les moyens humains et financiers** des opérateurs de la sensibilisation à l'environnement des indépendants et PME ainsi que les moyens humains au sein des administrations régionales et communales pour gérer le pic de renouvellement
- **Poursuivre le travail de révision** continue des seuils, rubriques et conditions et s'appuyer sur les conseillers en environnement des fédérations pour une meilleure diffusion des modifications de seuils, de rubriques, de conditions intégrales et/ou sectorielles

4,94 BILLIARDS €

Les charges administratives
ont coûté la bagatelle
de 4,94 milliards d'euros
aux entreprises en 2020.





TRANSITION ENVIRONNEMENTALE

 **Encourager les business models durables
par des incitants, sans sanction**

Pour UCM, accompagner les PME vers une transition économique, environnementale et sociétale est essentiel.

UNE ÉNERGIE ACCESSIBLE POUR VOTRE ACTIVITÉ

Une énergie en suffisance et accessible est la première condition pour permettre aux PME d'assurer leur compétitivité mais aussi leur transition vers un modèle décarboné.

Avec l'électrification croissante des activités économiques, la demande en électricité devrait croître de 60% d'ici 2035 en Belgique (selon le dernier rapport d'Elia, gestionnaire du réseau). L'augmentation de la production d'électricité constitue donc une priorité pour des entreprises en recherche de croissance.



Des prix énergétiques abordables et stables pour une compétitivité renforcée

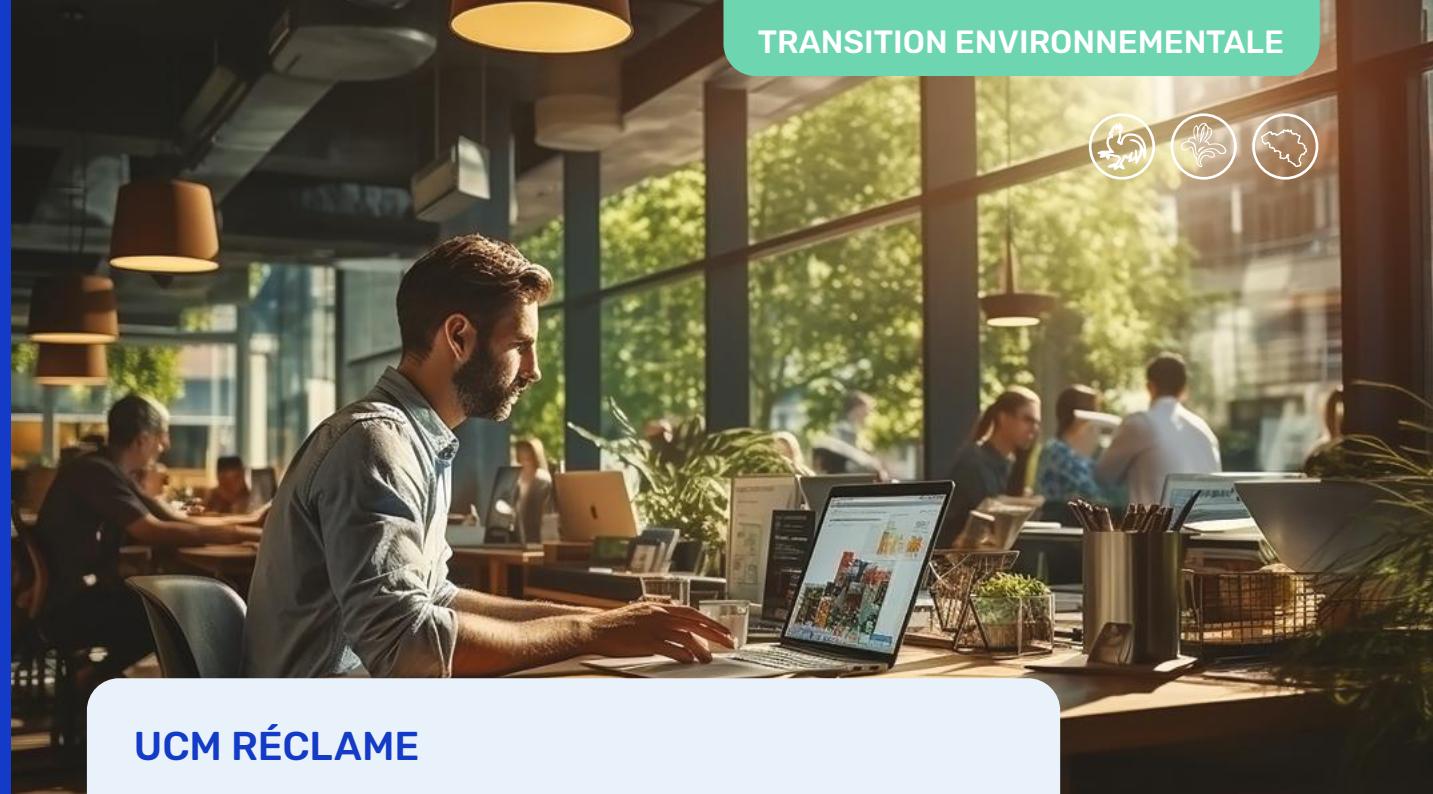
L'état des lieux

Près de 40% des indépendants et PME consacrent plus de 10% de leurs dépenses totales à l'énergie. Qui plus est, 25 % d'entre eux ont signalé des difficultés à payer leurs factures énergétiques, se trouvant dans une situation où leur stabilité financière et leur capacité à investir dans leur entreprise est ainsi mise en péril.

Quels sont les enjeux ?

Les crises successives influent sur le prix de l'énergie. Ces coûts importants ont un impact certain sur les indépendants et PME, lesquels peuvent dès lors rencontrer des difficultés financières, limiter leurs investissements et freiner le développement de leur activité. Il est donc nécessaire de mettre en place des mesures à même de garantir aux indépendants et PME un droit à une énergie accessible.

L'accès à une énergie en suffisance et à des prix compétitifs est la première condition pour permettre aux entreprises d'assurer leur transition.



UCM RÉCLAME

des mécanismes de régulation et de soutien spécifiques pour les PME afin de garantir un prix abordable à l'énergie.

De quelles mesures concrètes parlons-nous ?

- **Mettre en place** un nouveau mécanisme de **régulation des prix** de l'énergie pour éviter les fluctuations à la hausse excessives
- **Garantir des tarifs équitables** pour les indépendants et PME via notamment la fixation de tarifs plafonds ainsi que par la surveillance des pratiques tarifaires des fournisseurs
- **Limiter la facture d'énergie** à la composante énergétique et aux coûts de transport et de distribution pour alléger les charges des indépendants et PME
- **Imposer aux fournisseurs d'énergie** de proposer des offres **tarifaires adaptées** aux besoins spécifiques des indépendants et PME
- **Réduire le coût des énergies renouvelables** par le déploiement à grande échelle des « communautés d'énergie » (SER) qui génèrent des économies d'échelle par l'amélioration de la chaîne d'approvisionnement et la réduction des délais pour l'obtention de permis pour ces SER (y compris les éoliennes)
- **Finaliser la « norme énergie »**
- **Développer une politique de prix compétitive** par rapport aux pays hors Europe

Un approvisionnement garanti, une consommation contrôlée

L'état des lieux

Pour assurer une énergie accessible aux indépendants et PME, il est essentiel de garantir un approvisionnement suffisant tout en travaillant à la diminution de la demande énergétique. Le réseau de distribution d'électricité actuel atteint déjà ses limites, il est donc essentiel d'investir en celui-ci tout en renforçant les capacités de production des principales sources d'énergie décarbonées.

Dans le même temps, un travail de réduction de la demande est à entamer.

Trois chantiers prioritaires doivent ainsi être menés : amplifier l'accompagnement des entreprises qui veulent investir dans des projets économiseurs d'énergie, accentuer le soutien au financement de ces projets et, enfin, promouvoir la rénovation des bâtiments tertiaires et commerciaux.

En **Wallonie**, plus de la moitié des bâtiments sont considérés comme des passoires énergétiques et à **Bruxelles**, ce sont 45% des bâtiments qui font partie des catégories les plus **énergivores**. Cela entraîne une consommation excessive d'énergie.

UCM DEMANDE

un renforcement de l'offre énergétique sur le marché belge, pour répondre à l'électrification croissante

Comment garantir l'approvisionnement ?

- **Renforcer les infrastructures** de transport et de distribution de l'électricité pour faire face à l'électrification croissante et aux productions d'électricité décentralisées
- **Soutenir le développement des « smart grids »** (réseaux intelligents) en investissant dans les infrastructures et en créant des incitants fiscaux qui encouragent l'adoption de ces technologies
- **Renforcer l'offre énergétique** sur le marché belge en investissant dans les infrastructures de production
- Mettre en place des **mesures incitatives pour les investissements** dans les énergies renouvelables via des partenariats public-privé pour développer de nouvelles capacités de production
- **Revoir le plan de délestage de 2014** en envisageant deux procédures spécifiques : une pour les urgences et une pour les pénuries. Accompagner les indépendants et PME qui pourraient être particulièrement affectés (ex : le secteur alimentaire) afin de minimiser les risques
- **Initier/Renforcer** des programmes spécifiques pour les indépendants et PME en vue de les soutenir dans leur **transition écologique** et de diminuer les coûts externes
- **Accompagner** les indépendants et PME dans la recherche de **solutions énergétiques alternatives et durables**, en favorisant l'adoption de technologies économies en énergie et en promouvant les énergies renouvelables
- **Déployer largement le partage et les communautés d'énergie** : cela doit devenir accessible et simple à mettre en œuvre





Des mesures en faveur d'une consommation raisonnée et responsable ?

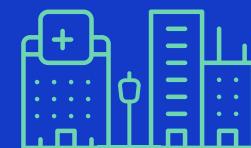
- **Créer un guichet unique d'information** et d'accompagnement pour les indépendants et PME, en mettant à leur disposition des conseillers spécialisés
- **Sensibiliser les entreprises aux bienfaits économiques** de la rénovation du parc immobilier, en mettant en évidence les économies d'énergie à long terme, la réduction des coûts d'exploitation, l'amélioration de l'image de marque et l'augmentation de la valeur des biens immobiliers rénovés
- **Pérenniser et implémenter la déduction fiscale majorée** visant à encourager les entreprises à investir dans des dispositifs économiseurs d'énergie et dans la rénovation énergétique
- **Sensibiliser** les indépendants et PME à l'importance de la **sobriété énergétique** et promouvoir des mesures d'efficacité énergétique, via des incitants fiscaux.

Mais aussi, un accès simplifié aux financements et à l'accompagnement pour la rénovation du bâti

- Mettre en place des **incitants fiscaux** ou des **subventions spécifiques** pour les projets de **rénovation énergétique** qui utilisent des matériaux recyclés ou issus de l'économie circulaire
- **Développer des produits financiers** innovants, adaptés aux besoins des entreprises en collaboration avec les institutions financières et les acteurs du secteur privé
- **Renforcer la coordination** entre les **organismes publics** et les **institutions financières** pour faciliter l'accès aux garanties financières ainsi qu'aux fonds dédiés aux crédits pour la rénovation
- **Maintenir un taux de TVA à 6%** pour les rénovations énergétiques en ce compris pour l'installation de panneaux solaires photovoltaïques, de chauffe-eaux solaires et de pompes à chaleur
- **Établir des partenariats public-privé** pour développer des projets de rénovation de grande envergure, en favorisant la collaboration entre les autorités locales, les entreprises et les investisseurs

Avec une demande énergétique en hausse et avec la part du gaz (+/- 20%) dans le mix énergétique, la transition vers un modèle décarboné ne sera pas aisée.

- **Renforcer la formation et l'accompagnement** des professionnels du secteur de la **construction**, en mettant l'accent sur les compétences liées à la rénovation énergétique
- **Faciliter l'accès** des entreprises à des **informations** et des **outils pratiques** pour les aider à évaluer l'impact financier, à court et moyen termes, de l'augmentation des prix et de la raréfaction des matières premières



Environ 95% des bâtiments en Belgique devraient être rénovés d'ici 2050 pour avoir une performance énergétique A.

⁵ DEVILLERS S., « Une maison sur deux en Belgique est une passoire énergétique : leur disparition coûtera des milliards d'euros » in La Libre, 15/09/2022

VOS TERRITOIRES TOURNÉS VERS DEMAIN

Nos territoires sont les espaces dans lesquels s'exprime toute la créativité des indépendants et PME.

Dans un contexte de transition économique et environnementale, l'organisation territoriale des villes et villages, via le Schéma de Développement Territorial (SDT), constitue un levier qui, combiné à une gestion optimisée des sols, des déchets et de l'environnement, permettra aux entreprises d'œuvrer, à leur échelle, à l'atteinte des objectifs de durabilité 2030 et 2050.

Des territoires en transition

L'état des lieux

Les entreprises sont en recherche de clarté et d'efficacité en matière de planification territoriale. Les évolutions en la matière doivent faire l'objet d'une analyse approfondie et actualisée des besoins et des habitudes des consommateurs comme des PME et indépendants.

Quels sont les enjeux ?

En Wallonie, la révision du SDT (Schéma de Développement Territorial) offre l'opportunité de façonner le développement territorial tout en préservant l'identité locale et en renforçant la vitalité des PME.

Actuellement, les petits commerces et l'artisanat luttent pour leur survie en raison de la concurrence des grandes enseignes, du manque d'accessibilité et de sécurité. Pourtant, une majorité des consommateurs wallons souhaite encore trouver une offre commerciale locale, diversifiée et authentique.

Quelles sont les mesures concrètes à mettre en oeuvre ?

- **Accompagner et encourager** la mise en place de la **mixité économique** via un monitoring renforcé des implantations économiques, mais aussi du comportement des consommateurs
- **Financer** et accélérer la réhabilitation des **friches industrielles** existantes
- Proposer des **espaces réservés** aux **artisans labellisés**
- Créer les conditions de la **mixité commerciale** au sein des centres-villes en garantissant l'accessibilité et la sécurité des consommateurs et des commerçants
- **Réformer les zones d'activités économiques** pour les rendre plus attractives pour les PME et leurs travailleurs
- **Supprimer les différences** en matière de **soutien financier** et d'**accès aux outils** de sensibilisation qui sont fondées sur l'emplacement des activités des indépendants et PME



UCM SOUHAITE

encourager la mixité économique pour stimuler le dynamisme entrepreneurial au moyen d'une politique territoriale ambitieuse



Une gestion optimisée des sols wallons

L'état des lieux

La réalisation d'une étude de sols et son instruction se heurtent à des processus administratifs lourds et complexes. De l'aveu même de l'administration, les différents guides qui encadrent la procédure sont perçus comme trop rigides/compliqués et nécessitent un important travail de simplification. Les coûts en temps et en argent liés à la procédure complète de l'étude d'orientation jusqu'à l'évaluation finale sont excessifs. Tout cela paraît injuste aux yeux des entrepreneurs, d'autant plus que ce Décret Sols fait payer à la génération actuelle les erreurs du passé.

Quels sont les enjeux ?

Le manque de moyens humains au sein de l'administration provoque des retards dans l'instruction de dossiers et/ou des refus tacites par défaut d'instruction. Il n'est pas rare de voir ces dossiers durer plusieurs années, au détriment des investisseurs potentiels.

Un porteur de projet doit pouvoir recevoir une décision rapide sur son projet, de manière à réduire le risque de délocalisation vers d'autres régions/pays d'une part ou d'assister à des assainissements clandestins d'autre part.



UCM RÉCLAME

une réforme de la procédure d'instruction en matière d'études des sols, pour en réduire les délais d'obtention

Sur quoi reposerait cette réforme ?

- **Réformer le Code wallon** des bonnes pratiques dans un objectif de **simplification des procédures** notamment par la suppression de l'obligation d'effectuer une étude historique pour les plus petites surfaces
- Laisser plus de **libertés** et faire confiance aux **bureaux d'études**
- **Rendre plus lisibles** les informations figurant dans la **base de données de l'état des sols wallons (BDES)**, à l'instar de ce qui se fait déjà en Région bruxelloise
- **Accélérer l'assainissement** de nos friches via l'obtention de financements européens dédiés
- **Modifier les conditions** d'accès aux **primes** pour les rendre plus accessibles mais aussi plus rapides
- **Exonérer d'étude** les **remblais** opérés par les opérateurs publics au moment des grands travaux d'investissements
- **Améliorer l'accompagnement des investisseurs** par l'administration, via une communication renforcée et un changement dans l'approche au profit de plus de flexibilité



VOUS & NOUS

“

Après 5 ans d'application du décret wallon « Sols », les remontées de terrain, qu'elles émanent des PME ou de l'administration elle-même, sont assez mitigées. De nombreux problèmes persistent.

Silvia DOGA,
Conseillère Environnement
au Service d'Etudes UCM

Une politique des déchets adaptée aux réalités des PME

L'état des lieux

En Wallonie, les récentes et imminentes modifications de la législation sur les déchets (2023, 2024) ont ajouté et ajouteront de nouvelles contraintes techniques et financières pour tous les secteurs. Ces changements législatifs visent à promouvoir une économie circulaire, au sein de laquelle les déchets sont réduits, réutilisés et recyclés pour minimiser leur impact environnemental.

À Bruxelles, les difficultés sont toujours plus nombreuses : coûts élevés de collecte et de traitement des déchets, réglementations complexes et méconnues, règles de tri peu évidentes, manque d'espaces de tri et de stockage, ... Autant d'obstacles qu'il faudra d'abord surmonter pour renforcer l'attractivité de la région-capitale et y développer une économie circulaire dynamique et respectueuse de l'environnement.

À Bruxelles, la problématique des déchets dans les rues persiste, avec des difficultés liées à la collecte insuffisante et à la méconnaissance des règles de tri.

UCM DEMANDE

une gestion des déchets efficace, adaptée aux PME, aux commerces, à même de soutenir la transition vers une économie circulaire et dynamique.

Quelles actions mettre en place ?

- **Maintenir** les moyens humains et financiers des opérateurs chargés de la **sensibilisation à la gestion des déchets/à l'environnement** auprès des indépendants et PME
- **Poursuivre et accroître** les collaborations et échanges entre administrations, opérateurs, acteurs et fédérations professionnelles pour une **amélioration continue** de la mise en œuvre des obligations en **matière de déchets**
- **Renforcer les campagnes de sensibilisation** ainsi que les outils d'information sur les obligations de tri des déchets à destination des indépendants et des PME en Wallonie et à Bruxelles, aussi au niveau sectoriel

La politique des déchets incombe depuis plusieurs années aux régions. Du fait des réalités de terrain parfois différentes, des politiques différentes ont été développées, au détriment de la simplicité et d'une mise en œuvre efficace.

Des solutions spécifiques pour les PME en Wallonie

Excepté l'offre de services du privé, les différentes solutions offertes pour traiter les fractions de déchets triés par les indépendants et PME doivent encore être uniformisées sur l'ensemble du territoire wallon : collectes sélectives, accès aux recyparcs, centres de tri agréés, centres de compostage ou de biométhanisation. La place des commerces, indépendants et PME installés en centre-ville dans ce dispositif reste à améliorer. UCM propose les mesures suivantes :

- **Uniformiser l'acceptation des fractions de tri** de déchets professionnels en recyparcs ainsi que les modalités d'accès aux recyparcs pour les indépendants et PME
- **Développer** une offre de **centre de compostage/biométhanisation/tri recyclage** accessible sur tout le territoire wallon et accessible dans un rayon de 50 km
- **Accentuer l'information** des indépendants et PME sur l'offre en matière de **réparation et de réemploi**



- **Offrir des collectes sélectives** similaires dans chaque centre-ville/agglomération accessibles aux commerçants
- **Revoir les modalités de contrôle** pour qu'elles s'appliquent à tous les secteurs, en tenant compte des volumes de déchets produits



Parmi les indépendants et PME bruxellois, près de **62%** rencontrent des difficultés dans la gestion des déchets.

Source : Baromètre des indépendants et PME bruxellois, Brupartners

Des indépendants et PME bruxellois davantage sensibilisés à l'économie circulaire

En région de Bruxelles Capitale, la problématique des déchets dans les rues persiste, avec des difficultés liées à la collecte insuffisante et à la méconnaissance des règles de tri

En mettant en œuvre cette proposition, Bruxelles peut devenir une référence en matière de gestion des déchets, en valorisant les déchets pour préserver l'environnement, améliorer la propreté de la région et favoriser une économie circulaire dynamique. Cela contribuera notamment à réduire notre empreinte écologique et à créer de nouvelles opportunités économiques durables.

- **Imposer des contrats de collecte flexibles et abordables**, spécialement conçus pour répondre aux besoins des petits producteurs de déchets tels que les entreprises de services ainsi que les commerces de proximité
- Exiger des opérateurs qu'ils proposent des **solutions adaptées aux entrepreneurs** n'ayant pas suffisamment d'espace pour des **conteneurs à roulettes**, en fournissant des contenants plus petits ou des poubelles superposables

- **Renforcer** l'accompagnement et la sensibilisation des PME pour la **recherche et la sélection de prestataires** pour chaque type de déchet et de permettre une comparaison aisée des offres
- **Promouvoir le recyclage** en facilitant l'accès aux points de collecte spécifiques pour les différents types de déchets (verre, papier, plastique, etc.) et en sensibilisant les entreprises aux avantages environnementaux et économiques du recyclage
- **Encourager** la mise en place de **composteurs collectifs** dans les quartiers et les entreprises, en offrant un soutien technique et financier pour la gestion des déchets organiques
- **Stimuler le développement** de filières de **valorisation énergétique des déchets** ainsi que les initiatives de production d'énergie renouvelable sur base de déchets non recyclables



Des régions connectées pour une mobilité intégrée

L'état des lieux

Si la réduction de la pression automobile est un objectif unanimement partagé, les moyens envisagés, eux, demeurent différents. Les enjeux de mobilité sont multiples : fiscaux, environnementaux, économiques, sociaux.

Les comportements des usagers restent néanmoins tributaires de nombreuses considérations individuelles.

Quels sont les enjeux ?

L'engorgement des principales villes belges n'est pas seulement désagréable pour les automobilistes, il a aussi un impact économique et environnemental significatif, considérant la composition du parc automobile, dominé par les véhicules thermiques.

Pourtant, les initiatives politiques se multiplient pour inciter au passage, à terme, à l'électrique, avec tous les enjeux que cela représente en matière d'approvisionnement, de coût et d'accès à des bornes de recharge.

Que réclament les PME et indépendants ?

- **Renforcer la coopération entre les régions** et le fédéral concernant les **politiques de mobilité**, afin notamment de limiter la concurrence entre les régions
- **Encourager un changement** dans les **comportements individuels** par le recours à des incitants plutôt qu'à des sanctions, en soutenant notamment un changement d'habitude dans le mode de déplacement ou l'investissement dans un véhicule électrique
- **Reporter** tout projet de **taxe kilométrique** régionale
- **Renforcer l'accessibilité des villes**, centres urbains et zones d'activités économiques via une offre de **parking abordable** et une politique de stationnement adaptée aux réalités économiques locales
- **Développer une offre de transports en commun** étendue (rapide, fiable et adaptée) ainsi que des infrastructures (parkings de dissuasion, ...) en nombre suffisant
- **Instaurer** un véritable **service minimum** dans les transports en commun
- **Anticiper les évolutions technologiques** en matière de mobilité, en planifiant par exemple les besoins liés au passage à la voiture électrique : nombre de bornes de recharge, système de charge rapide, approvisionnement électrique, capacités du réseau, ...)

UCM DEMANDE

une vision harmonisée pour les différentes politiques de mobilité, qui tienne compte des besoins des acteurs socioéconomiques.

- **Poursuivre la réflexion interfédérale** sur les solutions de **mobilité plus flexibles** pour proposer une approche centrée sur les utilisateurs de solutions de mobilité.
- **Accompagner et soutenir** les secteurs concernés par l'évolution du **parc automobile**
- **Simplifier et promouvoir le budget mobilité** auprès des entreprises, en le rendant accessible à tous les salariés



LE SAVIEZ-VOUS ?

Les embouteillages ont coûté près de 4,8 milliards d'euros en 2022 soit environ 1,1 % du PIB belge (Source : Rapport FEB / Febiac).

Ce coût important se traduit par des retards considérables pour les travailleurs, les marchandises, et par conséquent un accroissement des charges opérationnelles des entreprises.



VOS PME ACTRICES DE LA TRANSITION

Les indépendants et PME ont un rôle à jouer dans l'atteinte des objectifs de durabilité 2030 et 2050.

Contrairement aux grandes entreprises amenées à réaliser un reporting des aspects « durables » de leur stratégie et opérations, les PME n'ont pas de cadre de référence clair sur lequel se baser pour orienter leurs actions en la matière. Elles seront pourtant très rapidement impactées au travers des obligations pesant sur leurs clients et fournisseurs.

Des entreprises soutenues dans leur recherche de durabilité

Quels sont les enjeux ?

Les indépendants et PME (et particulièrement les dirigeants d'entreprises de plus petite taille) pris par leurs impératifs de fonctionnement, n'ont que peu de temps pour s'informer sur les multiples politiques, législations et autres réglementations relatives à l'économie circulaire et/ou au développement durable. Ainsi, les chefs d'entreprises nous déclarent « subir » ces nouvelles impositions chronophages, énergivores et trop onéreuses.

D'après les consultations menées par UCM auprès des indépendants et PME au sujet de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE), les nouvelles législations et obligations à répétition en matière de durabilité sont trop souvent perçues comme des effets d'annonce de la part du législateur.

Les entrepreneurs sont conscients de la nécessité d'évoluer, mais, trop souvent, manquent de temps, de moyens et de personnel qualifié.



UCM SOUHAITE

encourager les business models durables par des incitants, sans sanction

Des processus et outils adaptés aux réalités des PME

- **Établir un cadre de référence** basé sur celui des grandes entreprises et harmonisé entre les régions pour faciliter le reporting de toutes les parties prenantes, tout en tenant compte des réalités et des moyens dont disposent les indépendants et PME
- **Soutenir une transition progressive et adaptée** aux réalités des PME au moyen d'incitants et non de sanctions, à traduire dans les modalités de mise en œuvre : calendrier, pondération des critères, progressivité des objectifs
- **Accompagner**, en ce compris **financièrement**, les indépendants et PME
- **Sensibiliser à la transition** au sens large en encourageant le recours à des actions concrètes telles que la réduction de la consommation d'énergie, le recours aux circuits courts, l'amélioration des relations avec les employés, la santé et sécurité au travail, la transparence, la gouvernance ...
- Accroître la communication vers les indépendants et PME via le développement d'un **portail en ligne dédié aux indépendants et PME**, offrant des informations claires et accessibles sur les obligations RSE, les avantages de la durabilité, les meilleures pratiques, les aides disponibles, calendriers, ...
- Mettre en place des **accompagnements différenciés** pour les starters, indépendants et PME, couvrant des domaines tels que le diagnostic RSE, la priorisation d'actions, le suivi d'indicateurs, la communication et le reporting
- Stimuler le dynamisme économique en poursuivant et en développant les outils incitatifs liés à la création d'entreprise et à l'investissement pour les indépendants et PME qui créent de la valeur mais s'inscrivent dans un parcours d'amélioration continue en matière de durabilité



LA PME AU QUOTIDIEN

 **Soutenir financièrement la digitalisation des PME**

UCM demande des incitants fiscaux, leurs pérennisation et adaptation aux nouveaux besoins des indépendants et PME.

VOUS & NOUS

VOTRE ACTIVITÉ, AU CŒUR D'UNE ÉCONOMIE INTERCONNECTÉE

La création de valeur n'est jamais un accident. Le succès d'un projet entrepreneurial est lié aux différentes relations que l'entreprise développe. La qualité des relations avec les fournisseurs, banques, administrations, consommateurs, etc. joue un rôle déterminant dans le développement de l'activité.

Dans ce volet, il sera également question des moyens nécessaires pour stimuler l'entrepreneuriat et développer un environnement PME-friendly dans notre pays, en ce compris en matière d'entrepreneuriat féminin.

“

Nous recevons de nombreuses remontées de terrain de PME nous signalant leurs difficultés à obtenir des financements nécessaires à leur croissance et au développement de leurs activités.

Olivier Vandenabeele,
Conseiller Economie
au Service d'Etudes UCM





Un climat favorable pour toutes et tous à la création d'entreprise et à l'entrepreneuriat

L'état des lieux

En 2022, et pour la première fois depuis 10 ans, la Belgique a connu une baisse du nombre de créations d'entreprises. Un signal qu'il ne faut pas négliger !

Il n'en reste pas moins que créer son entreprise nécessite un environnement favorable et de confiance. Aujourd'hui, créer une entreprise, c'est être confronté à une multitude de réglementations, émises par différents niveaux de pouvoir, de la commune à l'Europe.

En **2022**, et pour la première fois depuis 10 ans, la Belgique a connu une **baisse** du nombre de **créations d'entreprises** (- 3,5 %).



En 2022, un peu plus de **4 entreprises sur 10** furent par ailleurs **créées** par des **femmes**.

(Source : StarterAtlas 2023 UCM/Unizo/Graydon)



UCM DEMANDE

un soutien accru à la liberté d'entreprendre et à la création d'entreprise

Comment instaurer un climat favorable à la création et à la croissance des entreprises dans nos régions ?

- **Sensibiliser les consommateurs** à l'importance de la place des PME dans la société et dans l'économie en général
- **Développer une vision 360° de l'entrepreneuriat** via la centralisation de toutes les informations relatives à la création, à la gestion et à l'entrepreneuriat ainsi qu'aux différents mécanismes d'aides et de soutien disponibles
- **Renforcer** et recalibrer les **incitants financiers à la création d'entreprise**
- **Moderniser les exigences** en matière de compétences de **gestion** et les adapter aux réalités juridiques et sociales d'aujourd'hui pour augmenter la qualité et l'autonomie des jeunes entrepreneurs
- **Financer des parcours** d'accompagnement ou de mentorat pour offrir un **accompagnement durant les trois premières années** de lancement d'un projet entrepreneurial
- **Stimuler le repreneuriat** (transmission d'entreprise) comme alternative à la création d'une entreprise via un renforcement et une extension des dispositifs de sensibilisation et d'accompagnement pour la transmission des PME solo et des micro-entreprises
- **Encourager l'entrepreneuriat féminin** via des politiques « family-friendly » en matière d'accueil en crèche, de répartition des congés parentaux
- **Procéder à un rééquilibrage hommes/femmes** dans la composition des comités d'investissement
- **Disposer de données tangibles**, concrètes et générées permettant une **analyse** pertinente du développement de l'**entrepreneuriat féminin**
- **Renforcer l'éducation** à l'entrepreneuriat et aux sciences, technologies et mathématiques dès le plus jeune âge, avec une attention particulière pour le public féminin
- **Renforcer l'inclusivité de l'information** en matière de création d'entreprise pour les personnes issues de l'immigration et les personnes en situation de handicap



Des investisseurs au plus proche de nos PME

L'état des lieux

Lorsqu'UCM interroge les dirigeants de PME, au travers de ses baromètres trimestriels, force est de constater que les conditions d'accès au crédit ne cessent de se détériorer, et ce essentiellement depuis début 2022.

La Banque Nationale de Belgique estimait le coût moyen des crédits à 4,6 % en septembre 2023 contre 2,81% un an plus tôt.

Garde-fou essentiel, la loi de 2013 sur le financement des PME a instauré un cadre réglementaire protégeant les PME, prévoyant davantage d'équilibre et de transparence entre banque et PME. Une récente évaluation du dispositif a mis en lumière, à la fois sur la nécessité de renforcer l'information à destination des PME de rappeler aux banques leur devoir de conseil et d'information.

UCM DEMANDE

que le cadre légal soit respecté et appliqué pour que les entrepreneurs soient pleinement informés, notamment des alternatives de financement.

Comment fixer un cadre qui garantisse aux PME un accès juste aux crédits ?

- Mettre en œuvre l'**obligation légale de motivation des refus de crédit** sans laquelle, le porteur de projet ne peut s'améliorer.
- **Communiquer les coordonnées des organismes publics et privés d'aide et d'accompagnement** en cas de refus de crédit
- Utiliser prioritairement les **garanties publiques** avant de solliciter les **garanties personnelles**. Revoir les pourcentages d'apports personnels et mettre davantage en avant les outils publics pouvant intervenir dans la constitution d'apport.
- **Renforcer la collaboration entre les entrepreneurs et les banques** notamment en complétant les données mises à disposition de la plateforme de financement aux entreprises
- **Actualiser le site financementdesentreprises.be** et en assurer une gestion optimale et coordonnée entre le fédéral et les organismes publics régionaux
- Mesurer la mise en œuvre (et l'effectivité) du service bancaire de base pour les entreprises





Pour des relations fournisseurs/consommateurs plus équilibrées

L'état des lieux

Sous l'impulsion de l'Union européenne et de la Belgique, de nombreuses législations ont été prises ces dernières années afin de renforcer la protection du consommateur. Celles-ci imposent désormais des obligations supplémentaires aux indépendants et PME et entraînent de nouvelles charges tant administratives que financières.

Les consommateurs sont plus et mieux informés. Ils deviennent par conséquent plus exigeants.

À contrario, les crises successives de ces dernières années ont démontré la relative position de faiblesse des PME dans leurs relations avec de plus grosses structures (banques, fournisseurs d'énergie, ...), présentes à l'international et de moins en moins accessibles et transparentes. Les PME se retrouvent dès lors coincées entre le marteau et l'enclume.

UCM RÉCLAME

de ne pas faire payer aux PME les difficultés financières que peuvent avoir certains clients, et défend le droit à être payé.

Quels sont les enjeux ?

Si le consommateur doit-être protégé contre les abus, il est important de trouver un équilibre entre les devoirs et obligations de chacun. La loi sur le recouvrement amiable du consommateur qui impose désormais l'envoi d'un premier rappel gratuit et un délai de 14 jours pour appliquer les indemnités de retard, en est un bon exemple.

Le recouvrement de créances pour les PME en Belgique présente des enjeux cruciaux : les retards de paiement ou les créances impayées peuvent avoir un impact significatif sur la trésorerie et la rentabilité des PME ainsi que sur leur capacité à investir.



Plus d'un dirigeant de PME sur quatre (25,6%) estiment que la **relation avec les consommateurs** s'est **dégradée** lors de la dernière législature.



Plus d'un dirigeant de PME interrogé sur quatre (27,6%) déclare que le dialogue et les échanges d'information avec leurs **fournisseurs** se sont **dégradés**.

Source : Baromètre PME – UCM 2023

Quelles sont les conditions d'un environnement propice à des relations équilibrées ?

- **Équilibrer la relation entre le consommateur et l'entrepreneur.** Toute la charge ne doit pas peser sur l'entrepreneur seul. Il convient également de responsabiliser le consommateur sur ses comportements d'achats et usages de bien
- **Sensibiliser sur les bénéfices de la consommation "Made in Belgium"**
- **Prévoir une exception PME** à toute législation renforçant la protection du consommateur et leur éviter leur toute nouvelle charge
- **Évaluer l'impact de la nouvelle loi recouvrement amiable** sur les entrepreneurs tant en termes de délais de paiement, de charges administratives et de coûts de procédure
- **Éviter le surplus d'obligations et le « goldplating »** (la surtransposition contre-productive de directives européennes) pour ne pas déforcer nos entreprises face à leurs concurrents européens
- **Protéger les entrepreneurs** dans le cadre de leurs relations avec les **gross fournisseurs** (énergie, télécom, banques) au même titre que le **consommateur particulier**
- **Créer un véritable recours du vendeur** envers le producteur intégrant la mise à disposition de pièces de rechange, d'appareils de remplacement pour les produits sous garantie ainsi qu'un mécanisme de mise en relation directe avec le fabricant/importateur

LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE, CLÉ DE VOTRE SUCCÈS

Dans les chapitres précédents, nous abordions ensemble le défi de la transition environnementale. Pourtant, la transformation numérique constitue un défi tout aussi important pour notre économie et (en particulier) pour les PME.

L'une comme l'autre vont en effet nécessiter des investissements, de l'innovation, mais aussi de nouveaux business models à même de répondre aux enjeux de la numérisation. du commerce en ligne, des nouveaux modes de paiement, de la robotisation ou encore de l'intelligence artificielle (IA), la digitalisation s'annonce comme le défi majeur pour les PME pour la seconde partie de cette décennie.



Des PME soutenues dans leur transformation

L'état des lieux

Au cours du premier semestre 2023, les Belges ont dépensé l'équivalent de 7,9 milliards d'euros (Source : BeCommerce, la fédération des boutiques en ligne) dans des achats en ligne. C'est presque 10% de plus qu'en 2022 ! L'augmentation ne concerne pas que les achats de biens sur des plateformes mais maintenant, c'est surtout l'économie des services qui se dématérialise.

La digitalisation est donc un formidable outil pour renforcer la solidité, la compétitivité et les performances des PME. Actuellement, force est néanmoins de constater que leur niveau de maturité digitale est loin d'être uniforme.



Au cours du **premier semestre 2023**, les Belges ont dépensé l'équivalent de **7,9 milliards d'euros** dans des **achats en ligne**.



UCM RÉCLAME

un meilleur soutien financier à la digitalisation des PME

Quels sont les enjeux ?

La cybersécurité est également un enjeu crucial dans lequel il faut continuer à investir, pour la sécurité de tous. Une entreprise sur 4 fait face à des incidents informatiques d'après les informations collectées par l'Agence du Numérique.

Les autorités publiques ont un rôle à jouer pour aider les entreprises à tirer le meilleur parti du tournant digital qui s'opère aujourd'hui. Non seulement elles doivent permettre aux entreprises de disposer d'infrastructures modernes et accessibles, mais elles doivent tout autant soutenir l'innovation et l'investissement des PME dans les nouvelles technologies, leur compétitivité n'en sera que renforcée.

Comment soutenir les PME ?

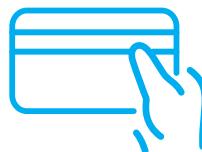
- **Sensibiliser les PME aux gains économiques et sociétaux** offerts par la **digitalisation** et évaluer l'impact de cette transformation pour anticiper les besoins et les risques
- **Poursuivre et renforcer la sensibilisation** et l'accompagnement des PME, au travers d'une communication sectorielle, notamment sur l'enjeu de la **cybersécurité**
- **Soutenir financièrement la digitalisation**, en affinant et renforçant le dispositif des chèques-entreprises en fonction des nouveaux besoins
- **Adapter l'environnement fiscal** pour stimuler la digitalisation en tenant compte des pratiques de location
- **Garantir l'équilibre et la transparence**, d'un point de vue économique, social comme fiscal, entre les PME et les grandes plateformes numériques
- **Garantir des délais raisonnables** aux PME pour accompagner leur transition digitale



Des investisseurs au plus proche de nos PME

L'état des lieux

Depuis la crise Covid, les moyens de paiements électroniques se sont multipliés et occupent une part non négligeable dans la vie des entreprises. Et c'est d'autant plus vrai que les commerçants sont dans l'obligation de proposer un moyen de paiement électronique à leur clientèle depuis le 1er juillet 2022. La pratique du « cashless » quant à elle s'étend toujours plus et se décline désormais de multiples façons sur le terrain.



Près de **9 commerces sur 10** permettent de régler les **achats par carte**, il s'agit là d'un moyen de paiement aujourd'hui privilégié par les clients.

Plus de **75 % des commerçants** déclarent que la majorité des **transactions** effectuées dans leur commerce le sont désormais **en digital**.

Source : Baromètre PME UCM 2023.

Quelles mesures pour renforcer la liberté de choisir le moyen de paiement le plus adapté à son activité ?

- Laisser à chaque entrepreneur le **libre choix** de proposer ou non le **paiement en cash**, en fonction de son type d'activité et du profil de sa clientèle
- Obtenir davantage de transparence et une **diminution des coûts des paiements électroniques**, de la part de tous les acteurs de la chaîne de paiement
- Concrétiser la mise en œuvre d'un **site comparateur d'offres des paiements électroniques** à l'instar du comparateur télécom. Cet outil devrait ainsi permettre d'informer et sensibiliser les entrepreneurs sur les coûts « cachés » de gestion du cash
- Octroyer des **incitants financiers à la digitalisation des paiements** (réduction fiscale pour location de terminaux et prise d'abonnements/packages)

UCM SOUHAITE

que soit garantie la liberté de choix pour l'entrepreneur combinée à une diminution du coût des paiements électroniques.

- **Diminuer les frais bancaires** pour les professionnels pour les dépôts d'argent cash
- **Remédier à la pénurie des pièces** au moyen d'une politique monétaire proactive. Les banques devraient ainsi faciliter le retour des pièces par une tarification à la baisse et une disponibilité accrue
- **Garantir la disponibilité du cash** pour les consommateurs et les commerçants avec un nombre de distributeurs suffisants qui offrent la possibilité de dépôt le cash pour les commerçants, tel le projet Batopin
- Encourager un **dialogue constructif** entre le **secteur bancaire** et les **autorités communales** pour l'installation de distributeurs supplémentaires en en revoyant les critères pour davantage de souplesse

PRINCIPALES DIFFICULTÉS EN MATIÈRE DE GESTION DU CASH

Les difficultés rencontrées dans la gestion du cash portent sur :



39,7%

L'accessibilité aux distributeurs de billets offrant les possibilités de dépôt d'argent



34,8 %

Les pénuries de pièces de monnaie



15,2 %

Le sentiment d'insécurité



11,4 %

Les frais élevés pour les dépôts à la banque



11 %

Les erreurs de caisse

MIEUX OUTILLER VOTRE ENTREPRISE EN CAS DE DIFFICULTÉS FINANCIÈRES

Les crises successives ont impacté fortement la santé financière des PME. Si le moratoire sur les faillites ainsi que les aides économiques leur ont permis de garder la tête hors de l'eau, les chiffres récents doivent sonner comme un avertissement.

En 2023, le nombre de faillites et de pertes d'emplois dans les PME sont élevés et s'amplifient. Il est donc plus que jamais urgent de soutenir les entreprises en difficultés en développant au niveau régional des outils de soutien efficaces et en renforçant les outils existants.



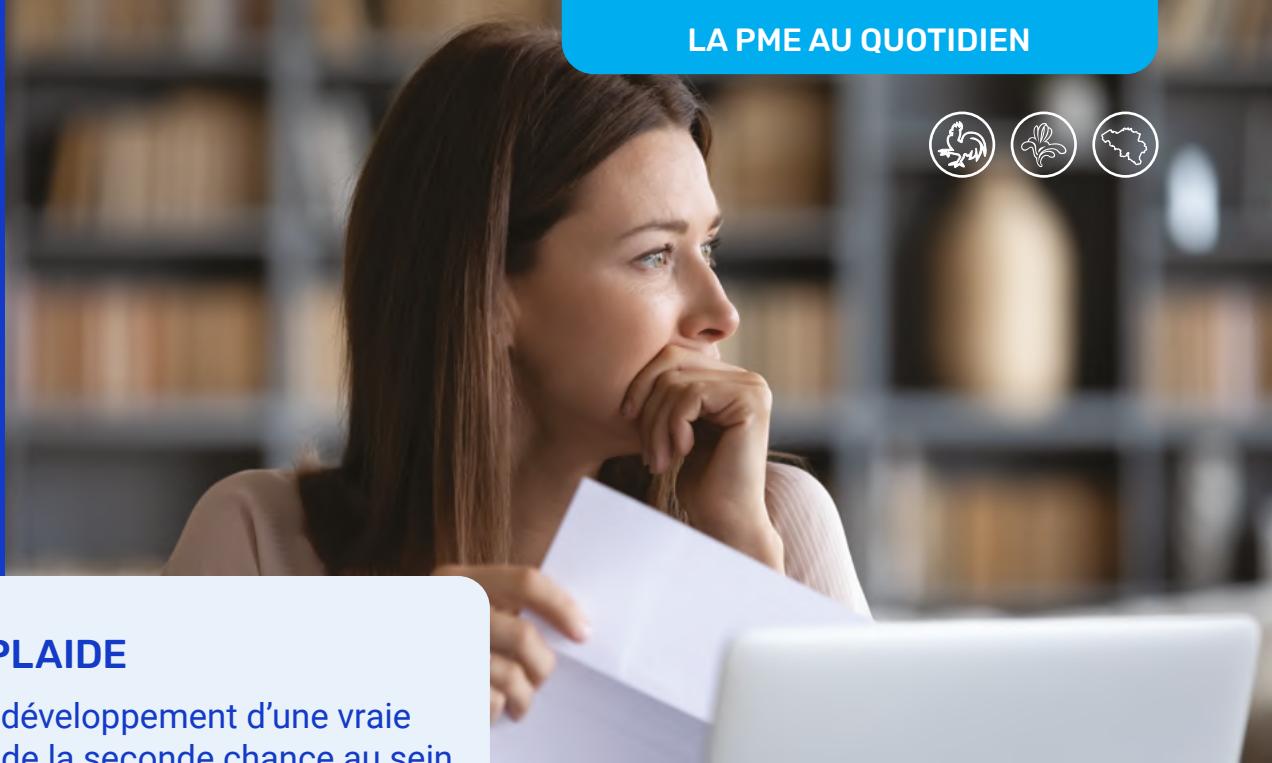
Des processus harmonisés pour un accompagnement renforcé

L'état des lieux

Les crises successives ont un impact certain sur la santé financière des PME. Le moratoire sur les faillites ainsi que les aides économiques ont aidé ; néanmoins, force est de constater que les chiffres récents restent des plus interpellants.

Quels sont les moyens idéaux pour à la fois accompagner et permettre de rebondir ?

- Développer un **monitoring des données des entreprises en difficulté** : cessations, liquidations, faillites et en accompagnement (procédure de réorganisation judiciaire, médiation, CED...) ainsi que des raisons de leurs difficultés
- **Prévenir plus en amont les entrepreneurs des difficultés**, notamment en renforçant la relation de confiance établie avec l'expert-comptable, dont le rôle de vigilance pourrait être renforcé
- Développer la proactivité et renforcer la **disponibilité des tribunaux de l'entreprise** en faveur des entrepreneurs et **démystifier la rencontre avec le juge** pour faire des tribunaux de l'entreprise des véritables partenaires de l'entreprise en difficulté
- **Encourager** le recours à la procédure de **médiation**



UCM PLAIDE

pour le développement d'une vraie culture de la seconde chance au sein de l'économie impliquant l'ensemble des acteurs publics comme privés.

- **Évaluer la procédure d'effacement automatique** pour permettre à l'entrepreneur failli de se relancer avant la clôture de la faillite
- **Accompagner** les entrepreneurs dans un parcours de **seconde chance** afin de les aider à comprendre leurs erreurs et en tirer les enseignements
- **Développer un outil wallon** d'accompagnement des entreprises en difficultés avec notamment un système de pro déo comptable en s'inspirant du CED bruxellois



Évolution du nombre de **faillites** en **Wallonie** et à **Bruxelles** au 1er trimestre 2023, en comparaison avec le 1er trimestre 2022 : -29,6% à Bruxelles contre +25% en Région wallonne.

(Source : Service Public Fédéral Economie)

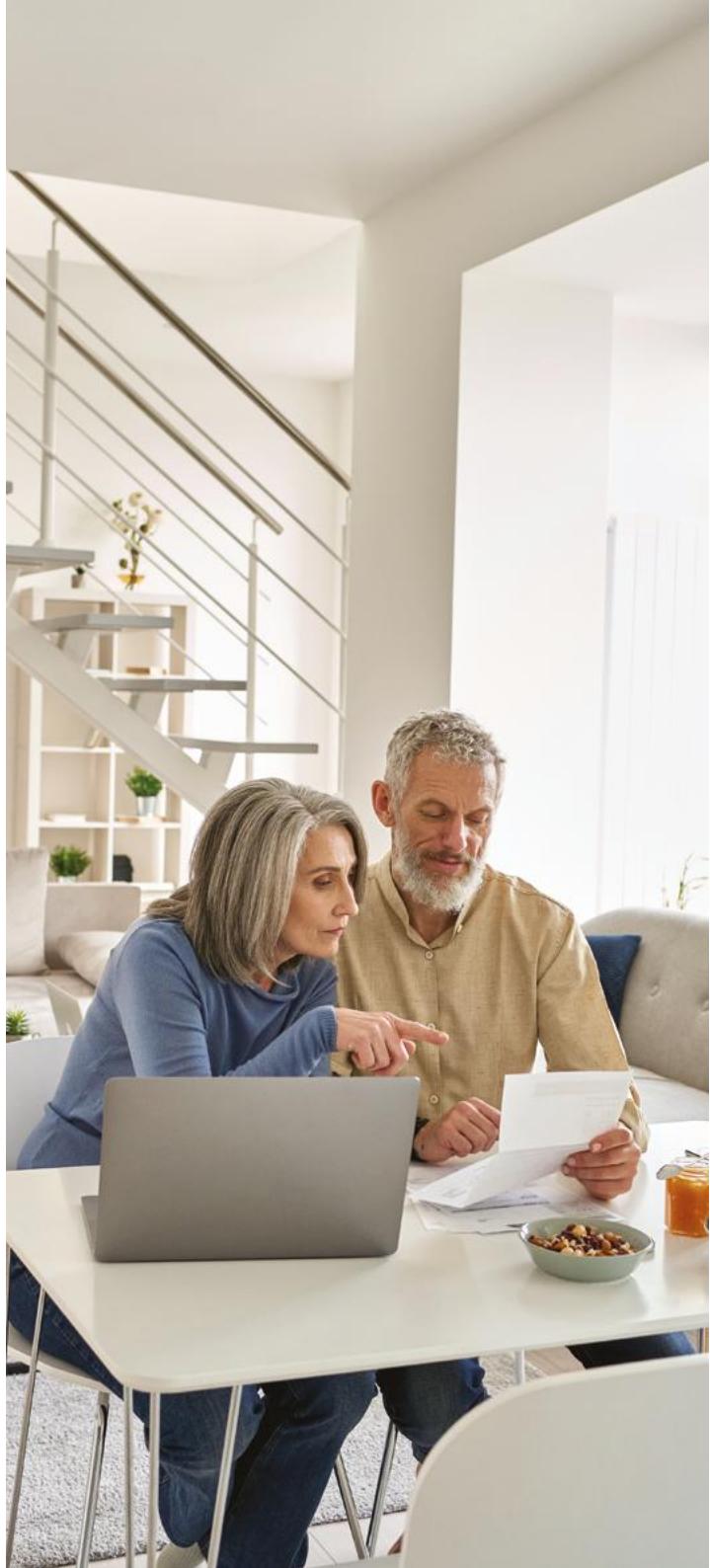


VOUS & NOUS

“

Les revenus de l'indépendant fluctuent, mais peuvent aussi tomber à zéro. Couvrir l'arrêt-maladie grave et la faillite constitue une priorité majeure pour eux.

Renaud FRANCART,
Conseiller Statut social
au Service d'Etudes UCM



STATUT SOCIAL DES INDÉPENDANTS

 **Faire du bien-être des indépendants une priorité !**

Dans les PME, le bien-être des indépendants a été trop longtemps laissé sur le côté. UCM demande un accompagnement pour une prise en charge rapide et adaptée des risques d'épuisement.



VOUS SOUTENIR DANS TOUTES LES ÉTAPES DE VOTRE VIE

Que l'on soit salarié, indépendant ou dirigeant de PME, nous sommes tous confrontés aux mêmes risques : maladie, deuil, échec ou simplement vieillesse. Les aides et le soutien financier dans ces circonstances sont couverts par la Sécurité sociale.

Nous ne sommes cependant pas tous égaux devant ces épreuves. Les indépendants ne bénéficient pas encore exactement de la même couverture sociale. UCM souhaite poursuivre le renforcement de leur statut, en ciblant leurs besoins parfois très spécifiques.



Une Sécurité sociale aux côtés des indépendants

L'état des lieux

Le fil de la vie, les difficultés comme l'échec ou la maladie sont des moments que l'indépendant redoute par-dessus tout. C'est à ce moment-là que la couverture sociale doit prendre le relais et garantir un maintien au moins temporaire du pouvoir d'achat, au travers d'allocations qui couvrent la perte de revenu.

Quels sont les enjeux ?

- Les indépendants sont redevables de cotisations sociales équivalentes à 1/5ème de leur revenu imposable, une charge financière lourde
- Les couvertures sociales (forfaitaires) sont insuffisantes en cas d'arrêts forcés de longue durée. Faire face aux dépenses (crédits, etc.) demande une couverture qui va au-delà des forfaits actuels
- La plupart des indépendants à titre complémentaire ne reçoivent pas de droits conformes aux cotisations sociales payées



UCM RÉCLAME

des mesures pour une réduction des risques dans les moments difficiles tels la maladie, l'échec ou le deuil.

De quelles mesures concrètes parlons-nous ?

- Viser une **meilleure proportionnalité du droit passerelle**, par rapport aux derniers revenus. Les forfaits actuels constitueraient alors les montants minimaux
- Rendre les **indemnités de maladie davantage proportionnelles dès le sixième mois** d'arrêt maladie, quand l'arrêt-maladie fait courir des risques financiers aggravés. L'allocation serait donc proportionnelle et les forfaits actuels, au même titre que le droit passerelle, constitueront les minimaux
- **Élargir la couverture « allocations de deuil »** pour les jours où l'indépendant n'est pas actif suite au décès de son père ou de sa mère. Actuellement, cette couverture est uniquement active en cas de décès du conjoint ou d'un enfant de l'indépendant
- **Donner davantage de corps au statut d'indépendant à titre complémentaire :**
 - Ouvrir des **droits de pension** proportionnels aux montants de cotisations, droits ajoutés à ceux constitués dans l'occupation de travailleur salarié
 - Prévoir pour ceux-ci un complément systématique de **droit passerelle** en cas de cessation simultanée des deux activités (salariée et indépendante)
 - Assurer un véritable **accompagnement par la caisse d'assurances sociales**, financé par des frais de gestion équitables



Un régime de pension soutenable et fiable

L'état des lieux

Les pensions d'aujourd'hui sont payées par les actifs d'aujourd'hui. Idem pour demain.

Dans un tel système de pensions « en répartition », la sortie massive des papy-boomers et l'allongement de l'espérance de vie accélèrent les dépenses de pensions beaucoup plus vite que les recettes. L'absence de véritables réformes rend la situation intenable sur le long terme !

Quels sont les risques ?

Quelques 59% des indépendants (Source : Baromètre PME UCM) estiment que l'Etat ne pourra à un certain moment plus faire face à ses engagements en matière de paiement de la pension avec, à la clé, le risque de devoir les diminuer ou de taxer lourdement les générations futures. Impensable !

Pour éviter cela au maximum, il faut au contraire travailler sur l'allongement des carrières effectives (et donc cotisées). Cela demande de disposer de systèmes de pensions qui soutiennent l'emploi et valorisent mieux le travail. C'est par des réformes dans ce sens que nous préserverons la performance sociale, la soutenabilité financière et la transparence de ces systèmes.

UCM SOUTIENT

une réforme structurelle des pensions, limitant les situations préférentielles, rendant les fins de carrière plus équitables et valorisant mieux le travail.

Quels éléments intégrer à cette fin ?

- **Ajuster l'ensemble des paramètres des pensions en fonction de l'âge légal** de 67 ans, que ce soit en matière de règles d'anticipation de la pension ou de calcul de la pension minimale
- **Assouplir le départ à la pension anticipée** : anticipation de 3 années possible pour tous, dans un cadre responsabilisant, par l'introduction de corrections d'équité actuarielle (- 3 % par année d'anticipation ; + 3 % par année de report)
- **Instaurer un bonus en capital pour les longues carrières** travaillées sur la tranche d'âge 55-64 ans. Nous préconisons un bonus de 2.000 € / année travaillée à partir de la 35e année de carrière, soit 22.000 € pour une carrière complète et travaillée jusqu'au bout
- Examiner comment **limiter le nombre d'années**, prises en compte pour le **calcul de la pension**, liées à des périodes d'arrêt de longue durée (chômage, invalidité) assimilable à une sortie du marché du travail. La part actuelle (30 %) de ces années non cotisées n'est pas tenable
- **Assurer un niveau suffisant de couverture** « **Grapa** » (garantie de revenu aux personnes âgées (assistance sociale), en vue de couvrir les risques graves de pauvreté

1 MILLIARD €
Les **dépenses de pensions** augmentent actuellement d'environ un milliard € chaque année.



Moins d'annonces et plus d'actions pour promouvoir le 2e pilier de pension

L'état des lieux

Actuellement, la majorité des indépendants qui prennent leur pension ne bénéficient encore que d'une pension légale très inférieure à celles des autres régimes (salariés, fonctionnaires). Souvent, ils verront leur droit limité au montant de la pension minimum. Investir dans un 2e pilier de pension est encore aujourd'hui une nécessité pour assurer un maintien suffisant du pouvoir d'achat au moment de la retraite.

Quels sont les enjeux relatifs au 2e pilier ?

Sur base de l'enquête UCM menée en 2022,

- Un indépendant sur 4 pense ne pas avoir assez cotisé dans le deuxième pilier
- Les dispositifs de pension de 2e pilier ne sont pas suffisamment mis en avant.

Les indépendants doivent souvent attendre les meilleures années pour s'y intéresser et y souscrire

- Les annonces incessantes de réformes déstabilisent les cotisants, annonces visant le plus souvent à revoir à la baisse les conditions de la pension complémentaire.



UCM DEMANDE

que l'on encourage et simplifie l'accès au 2e pilier de pension des indépendants sans changer les règles en cours de route.

Quelles solutions pour garantir une pension complémentaire adéquate aux indépendants ?

- Sensibiliser à l'importance de **compléter la pension légale** par le paiement de prime dans le deuxième pilier, via MyPension, et au moyen d'une notification annuelle du taux de remplacement de revenu
- **Faciliter l'accès des caisses d'assurances sociales** aux données MyPension pour leurs clients. Cela fait partie de leurs missions d'informer et d'accompagner les indépendants en matière de couvertures « vieillesse »
- **Restaurer les avantages fiscaux** liés aux primes des indépendants
- **Réexaminer** la façon dont l'administration fiscale prend en compte depuis 2021 les améliorations récentes de la pension légale des indépendants dans l'actuelle **règle des 80%**
- **Consolider un « back service »** d'au moins 10 ans pour les indépendants et dirigeants de PME. Ce « back service » (effet rattrapage des années antérieures non cotisées) est un must pour ces personnes qui n'ont pas nécessairement les capacités financières d'investir dans des pensions complémentaires lorsqu'ils débutent en tant qu'indépendant
- **Stabiliser les règles de « taxation au terme »** (10% en cas de prise de capital au moment de sa pension). Les annonces de réforme, le plus souvent, non suivies d'effet, déstabilisent les indépendants

Les annonces incessantes de réformes, le plus souvent, contraires aux objectifs et donc non suivies d'effet, déstabilisent les indépendants.



Une politique de promotion du bien-être de l'indépendant

L'état des lieux

L'indépendant et le dirigeant de PME sont, généralement, très exposés aux facteurs du burn-out. Charge mentale et administrative, horaires, isolement, les risques psycho-sociaux sont complexes et parfois spécifiques. Le bien-être chez les indépendants est également, au niveau macro, un enjeu économique. Une politique globale et généralisée, intégrant sensibilisation et accompagnement, doit être mise sur pied.

Quelles contraintes quotidiennes, quels atouts ?

- Le poids des horaires : 56.32 % des indépendants travaillent plus de 50 heures/ semaine, certains (28.6 %) y consacrent plus de 60 heures/semaine)
- Plus de la moitié des indépendants déclare avoir des journées avec un niveau de stress « élevé »
- Seuls pour faire face : 55.84 % se sentent isolés dans leur activité, la moitié d'entre eux (29.74 %) se sentant même très isolés
- Ces facteurs sont compensés par l'optimisme et le sentiment de maîtriser son destin, très présents chez les indépendants

Comment promouvoir le bien-être au travail, facteur de durabilité des activités indépendantes ?

- Mettre sur pied un **plan structurel de sensibilisation** des travailleurs indépendants. Cette mesure passe par le financement d'une communication en continu par les caisses d'assurances sociales (sites dédiés, brochures, réseaux sociaux, ateliers et conférences)
- Organiser un **accueil de première ligne d'assistance psychologique et sociale** au sein des caisses d'assurances sociales. Ces dernières endosseraient le rôle de « sentinelle bien-être » auprès des indépendants et proposeraient les outils de prévention les plus adaptés individuellement
- Donner mission aux caisses d'assurances sociales d'organiser des **trajets d'accompagnement de promotion du bien-être** et de prévention du burn-out, en collaboration avec des organisations spécialisées dans le secteur
- Créer une **nouvelle couverture financière** « **soutien au bien-être** » dans la sécurité sociale des indépendants. Ce système prendrait en charge une partie des frais engagés par l'indépendant pour sa participation à des ateliers ou pour un parcours d'accompagnement

UCM SOUHAITE

que les indépendants aient un accès facilité à des outils spécifiques de prévention et d'accompagnement du burn-out.

56,32 %
50 HEURES

28,60 %
60 HEURES

Le poids des horaires :
56,32 % des indépendants travaillent plus de 50 heures semaine, certains (28,6 %) y consacrent même plus de 60 heures semaine.



**Restez informé
et retrouvez nos actualités
sur UCM.be**



**indépendants
& unis**